

Rapport d'activité



Année 2023

SOMMAIRE

À PROPOS DU PETR 3

1. Une double représentation.....3
 - A. Le Comité Syndical du Pôle 3
 - B. Le Conseil de Développement Territorial..... 4
 - C. L'équipe du Pays Avallonnais 5
2. Le Projet de territoire 2022-2026.....6

ACTIONS 2023..... 7

1. Contractualisations.....7
 - A. Un seul projet de territoire, de multiples contrats et programmes..... 7
 - B. Contrat régional « Territoires en action » 7
 - C. LEADER..... 8
 - D. FEDER RURAL 2021-2027..... 9
2. Attractivité / Communication 10
 - A. Attractivité territoriale..... 10
 - B. Communication grand public 11
 - C. Communication institutionnelle 14
3. Contrat Local de Santé 16
 - A. Maison des étudiants en santé..... 16
 - B. Un nouveau CLS signé le 4 octobre 2023 pour 5 ans 17
4. Natura 2000 18
 - A. Les sites Natura 2000 sur le territoire du Pays Avallonnais 18
 - B. Étude et suivis scientifiques 19
 - C. Mise en œuvre des mesures de gestion..... 19
 - D. Sensibilisation, information et communication..... 20
5. Culture 20
 - A. Cinéma itinérant en 2023 20
 - B. L'éducation artistique et culturelle..... 21
 - C. Une démarche collective pour mieux accompagner les entrepreneurs culturels 22

6. Projet Alimentaire Territorial..... 22

- A. Approvisionnement de proximité pour la restauration collective 22
- B. Le Contrat local d'éducation à l'alimentation.. 23
- C. La lutte contre la précarité alimentaire 23
- D. Le changement climatique : aidons nos producteurs à s'adapter 24

7. Aménagement de l'espace..... 25

- A. Le SCoT du Grand Avallonnais : un suivi perpétuel..... 25
- B. Étudier notre foncier pour mieux connaître le territoire et le redynamiser..... 26
- C. Au plus près des communes pour aménager le territoire du pays avallonnais..... 27
- D. Accompagner les habitants dans leur démarche de rénovation énergétique 27

8. Conseil de Développement Territorial 28

- A. La société civile organisée 28
- B. Les dossiers les plus suivis par le cdt..... 29

9. Formations des élus et des associations 30

BILAN FINANCIER 31

1. Rappel du financement du PETR 31

- A. Sur la contribution de base du PETR..... 31
- B. Sur les actions supplémentaires et le financement associé..... 32
- C. Sur les subventions captées par le PETR..... 32

2. Résultat de clôture de l'exercice 2023..... 33

3. État de la dette du PETR..... 33

À PROPOS DU PETR

Créé en 2017, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Avallonnais est une structure de coopération entre les Communautés de Communes Avallon-Vézelay-Morvan et du Serein.

Le Pays Avallonnais est un outil de développement du territoire au service des Communautés de communes, des 83 communes qui constituent le territoire, des acteurs locaux (associations, entreprises, etc.), mais aussi de chacun de ses habitants.

Son but :

- Associer les communes pour mener à bien un Projet de territoire et en défendre les intérêts ;
- Dialoguer plus facilement avec les différents pouvoirs publics qui sont ses partenaires : l'Union Européenne, l'État, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

1. UNE DOUBLE REPRÉSENTATION

La particularité d'un PETR est que la loi impose une double-représentation :

- Les élus républicains d'un côté, le Comité Syndical du Pôle (CSP), où sont représentés à égalité des voix les deux Communautés de Communes fondatrices ;
- Et la société civile de l'autre, à savoir le Conseil de Développement Territorial (CDT), où est représenté l'ensemble des forces vives du territoire : associations, professions libérales, chambres consulaires, etc.

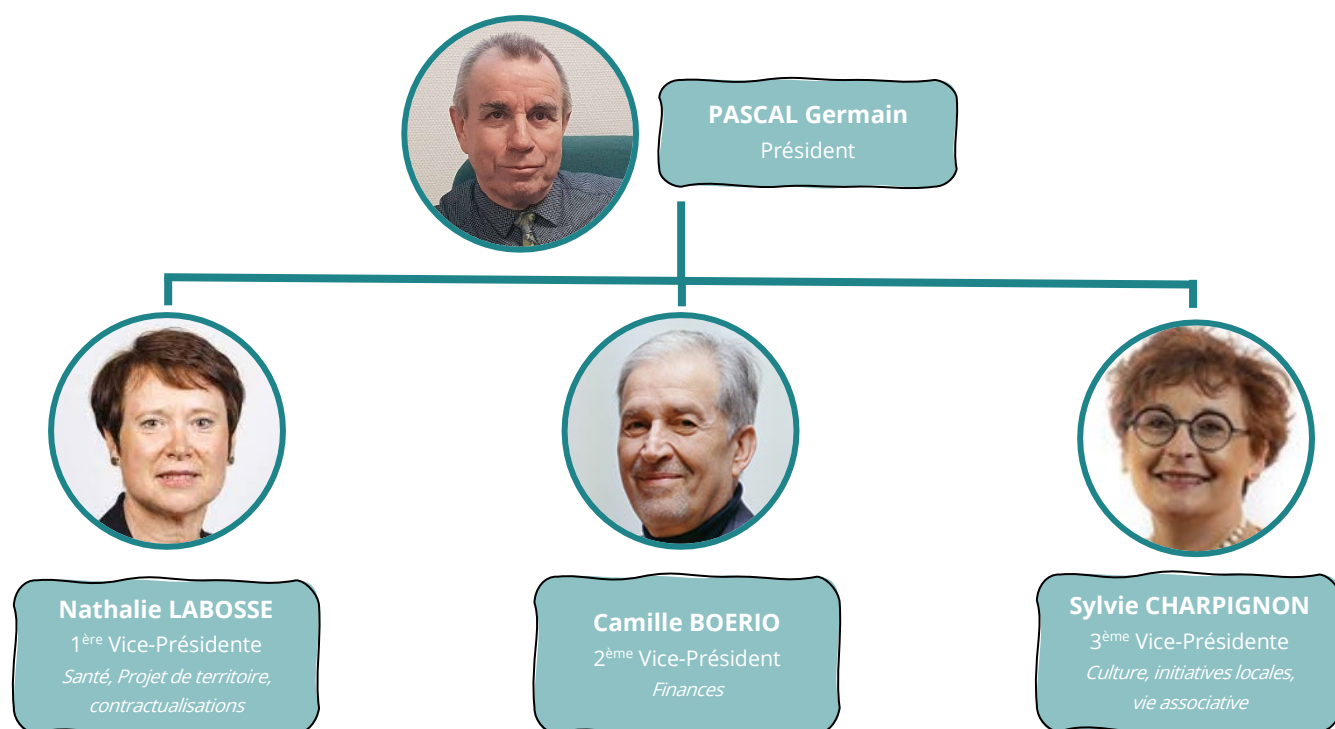
Ces deux instances travaillent conjointement et en complémentarité à la bonne mise en œuvre du Projet de territoire, avec chacune leurs prérogatives.

À noter : le nombre et la composition du CDT ont évolué cette année 2023 afin de garantir une meilleure représentativité des acteurs socio-économiques du territoire. De 32 membres, il est passé à 40.

A. LE COMITÉ SYNDICAL DU PÔLE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Nom	Communauté de Communes	Nom	Communauté de Communes
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Angélo ARENA	CCAVM	Hubert BARBIEUX	CCAVM
Paule BUFFY	CCAVM	Olivier BERTRAND	CCAVM
Camille BOERIO (Vice-Président)	CCAVM	Bruno CHARMET	CCS
Sylvie CHARPIGNON (Vice-Présidente)	CCS	Jacqueline DE DEMO	CCS
Xavier COURTOIS	CCS	Gérard DELORME	CCAVM
Pascal GERMAIN (Président)	CCAVM	Pascal DUBOIS	CCS
Marie-Laure GRIMARD	CCS	Jacqueline DUPLESSY	CCS
Didier IDES	CCAVM	Jean-Louis GROGUENIN	CCS
Cloria JAOLAZA	CCS	Olivier MAGUET	CCAVM
Nathalie LABOSSE (Vice-Présidente)	CCS	Nathalie MILLET	CCAVM
Nadine LEGENDRE	CCS	Serge NASSELEVITCH	CCAVM
Marie-Claire LIMOSIN	CCAVM	Pierre NOIROT	CCS
Jean-Marie MAURICE	CCS	Sandra PICART	CCS
Stéphane MOREL	CCS	Gilles SACKPEY	CCS
Gérard PAILLARD	CCAVM	Sylvie SOILLY	CCAVM
François ROUX	CCAVM	Louis VIGOUREUX	CCAVM

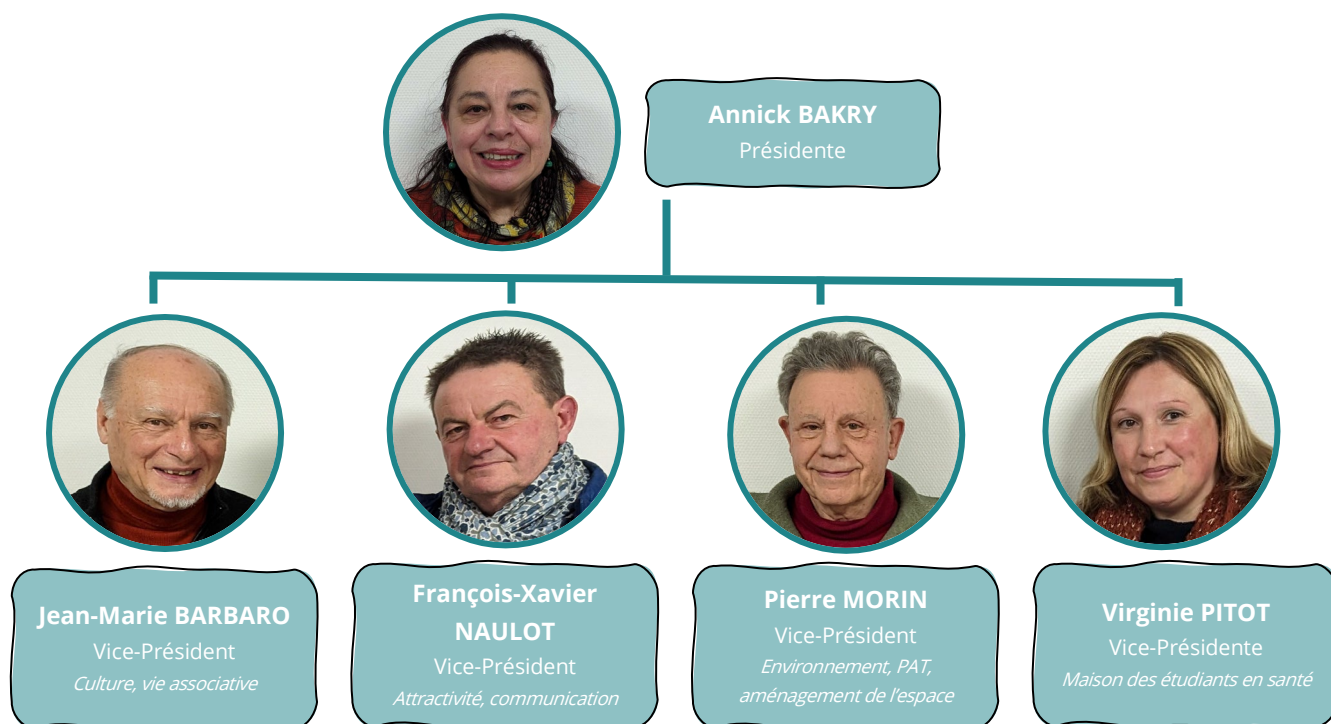
Le Bureau du Comité Syndical du Pôle au 31 décembre 2023



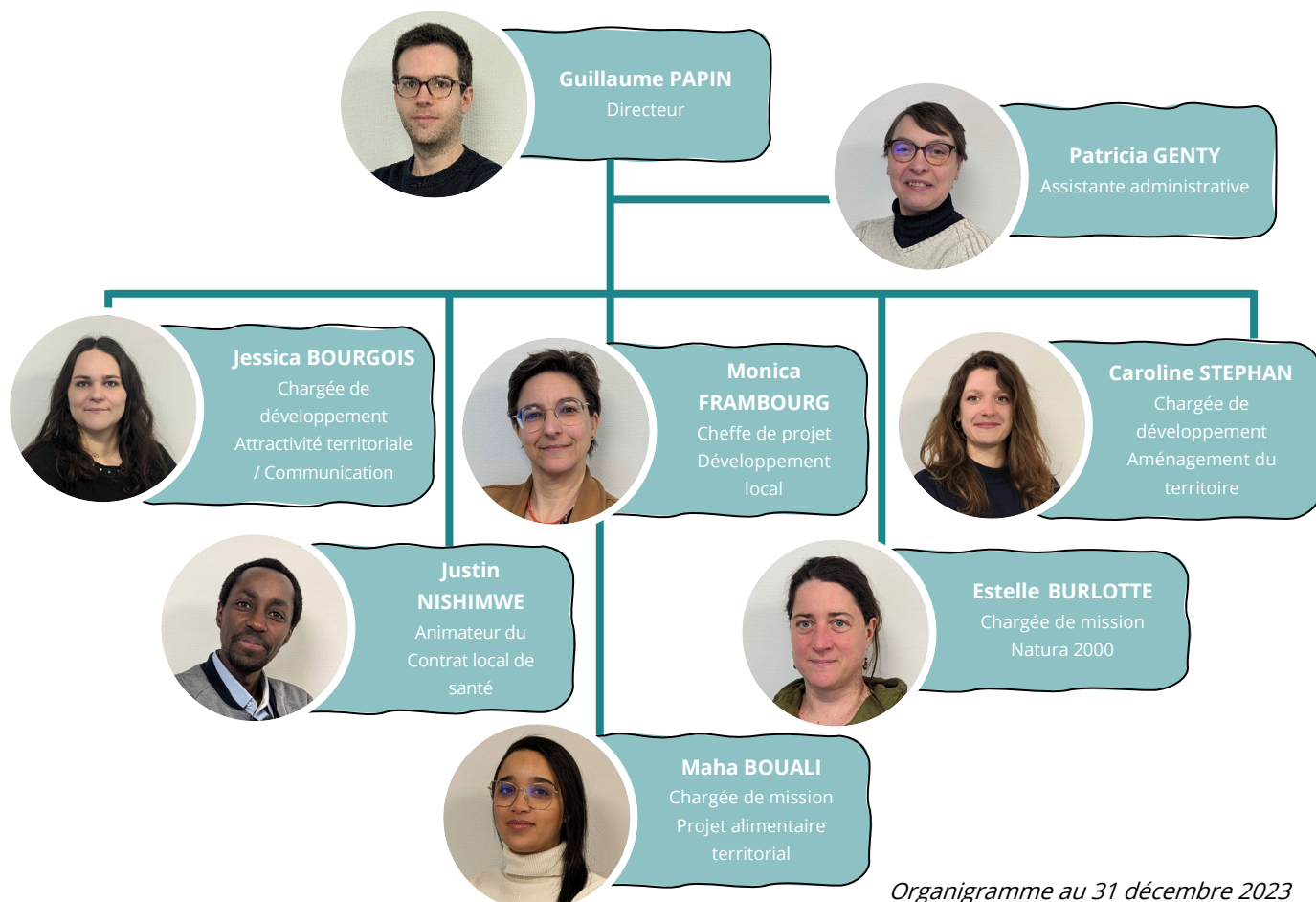
B. LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL AU 31 DÉCEMBRE 2023

Nom	Structure / zone	Nom	Structure / zone	Collège
TITULAIRES		SUPPLÉANTS		
Pierre MORIN (Vice-Président)	Traverses / Avallon	Hervé DESRUELLE	Terre de Légendes / Avallon	Associatifs
Jean-Marie BARBARO (Vice-Président)	BAT / Avallon	Thierry BILLOT	JAVA / Avallon	
Michel PAUTARD	AVEC. Montmarte / autour d'Avallon	Poste à pourvoir	Autour d'Avallon	
Hélène KLUYVER	Le Patrimoine Oublié / Noyers	Catherine LEGRAND	Les Amis du vieux Noyers / Noyers	
Jean-Bernard ALLARDI	Château de Pisy / Guillon TP	Nathalie ARCHINARD	Château de Monthelon / Guillon TP	
Dominique THIERY	VMM / Quarré-les-Tombes	Hélène ROUECHE	PQM / Quarré-les-Tombes	
Odile BONIS	Les Arts de la grotte / L'Isle-sur-Serein	Yves MACHEBOEUF	Train Massangis / L'Isle-sur-Serein	
Laurent BROCHARD	C. Châtel-Censoir / Vézelay Châtel-Censoir	Nadia FENNIRI	Triodarts / Vézelay Châtel-Censoir	
Jacques AUBAGUE	FEP / Vézelay Châtel-Censoir	Fernand EGEA	Fondation Zervos / Vézelay Châtel-Censoir	
Poste à pourvoir	(CAC Parc Morvan)	Poste à pourvoir	(CAC Parc Morvan)	
Annick BAKRY (Présidente)	Médecine	Florence MAUCHAUSSE	Paramédical	Socioprofessionnels et personnes qualifiées
François-Xavier NAULOT (Vice-Président)	CCI	Yann PICARD	CCI	
Virginie PITOT (Vice-Présidente)	Immobilier / juridique	Gilbert CASSIN	Juridique	
Frédéric FERNANDES	Chambre d'Agriculture	Guillaume GOUX	Chambre d'Agriculture	
Poste à pourvoir	Artisan	Jérôme MARCHAND	CMA	
Sandrine TOUCHART	Enseignement	Corentin DREAU	Notaire	
Annie GAUTIER	Social	Jean-Paul CARQUIN	Communication	
François KAISIN	Environnement	Hélène GASSIN	Environnement	
Jeanne VERHOEST	Architecture-urbanisme	Denis DUPONT-NIVET	Architecture-urbanisme	
Julie BESLE	Citoyenneté	Hélène VIGNAUD	Citoyenneté	

Le Bureau du Conseil de Développement Territorial au 31 décembre 2023



C. L'ÉQUIPE DU PAYS AVALLONNAIS AU 31 DÉCEMBRE 2023



Organigramme au 31 décembre 2023

2. LE PROJET DE TERRITOIRE 2022-2026

Le rôle premier d'un PETR est de porter un projet de territoire afin d'en assurer le développement sur l'ensemble des thématiques qui font la vie des administrés.

Le projet de territoire du Pays Avallonnais a été approuvé le 27 avril 2023 et sera mis en œuvre jusqu'à la fin du mandat en 2026. En effet, à chaque renouvellement du Comité Syndical du Pôle, le projet de territoire doit être évalué et reconduit ou révisé.

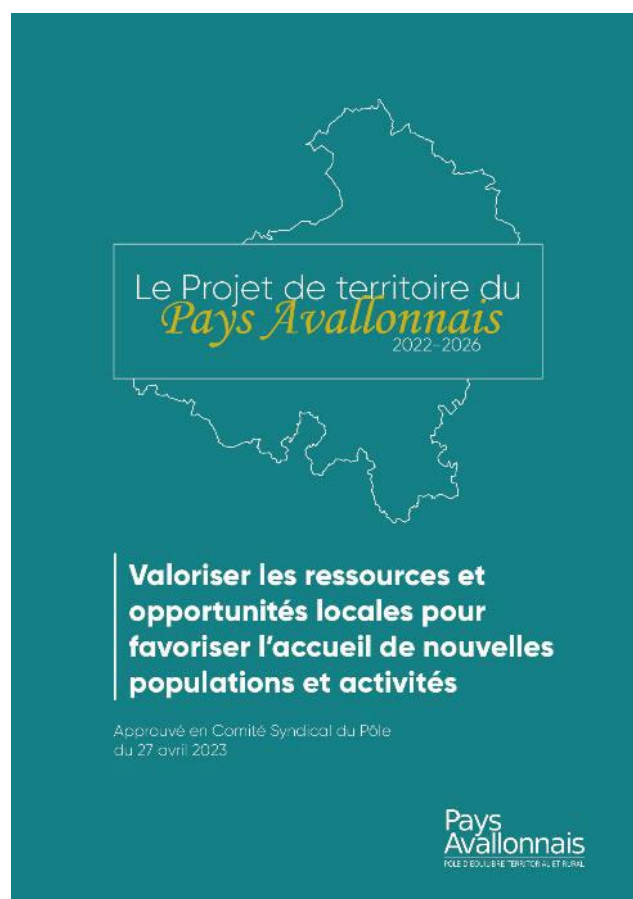


Le projet de territoire du Pays Avallonnais résulte d'une démarche participative : 5 cycles de co-construction se sont tenues en impliquant les élus, les partenaires ainsi que les citoyens et les associations dont notamment 9 ateliers au printemps 2022 et une consultation en ligne suite à sa présentation lors des Rencontres du Pays Avallonnais, le 11 février 2023.

Au total, plus de 200 acteurs et citoyens se sont mobilisés pour accompagner le Pays Avallonnais dans la définition de son Projet de territoire 2022-2026.

Sa finalité, « **Valoriser les ressources et opportunités locales pour favoriser l'accueil de nouvelles populations et activités** », et les quatre orientations qui sont la colonne vertébrale des actions du Pays Avallonnais ont donc été révisées en 2022. Elles se déclinent comme suit :

- Construire et animer une politique d'accueil de nouvelles populations et d'activités
- Accompagner un développement économique garant de l'environnement et porteur d'innovation sociale
- Œuvrer pour un territoire attractif qui veille sur ses habitants
- Garantir un cadre de vie de qualité et d'un moindre impact environnemental



ACTIONS 2023

1. CONTRACTUALISATIONS

A. UN SEUL PROJET DE TERRITOIRE, DE MULTIPLES CONTRATS ET PROGRAMMES

Grâce au PETR, le territoire bénéficie d'un ensemble de contrats et programmes qui permettent la conduite d'actions sur notre territoire et le financement de projets publics comme privés qui contribuent à la mise en œuvre du Projet de territoire.

Voici ci-contre les différentes contractualisations qui nous permettent de mettre en œuvre tout ou partie du Projet de territoire.

Il y a trois contractualisations principales, en matière de financements de projets. Il s'agit des programmes européens LEADER¹ et FEDER² rural, et du Contrat régional « Territoires en action ».



B. CONTRAT RÉGIONAL « TERRITOIRES EN ACTION »

Le contrat régional « Territoires en action » a été élaboré durant l'année 2023, à la suite de l'approbation du Projet de territoire, et signé avec la Région fin octobre 2023, à Noyers.

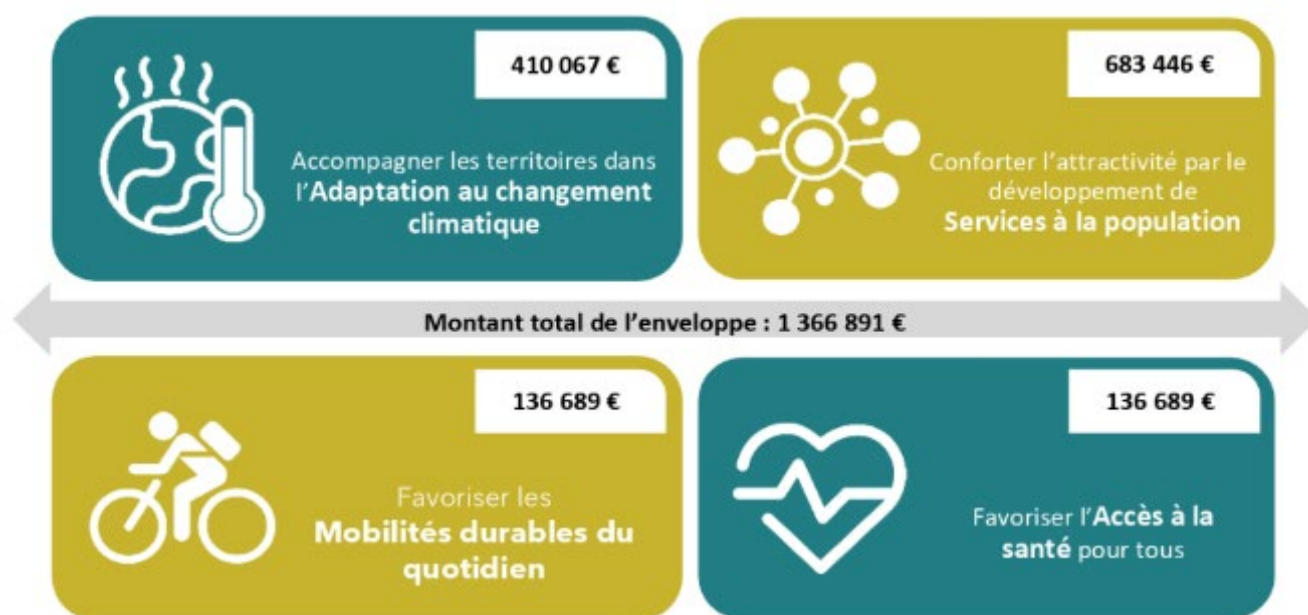
Il permet de mobiliser une enveloppe de 1 366 891 euros entre 2023 et 2026 pour soutenir les projets du territoire, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Il s'agit du volet financier du SRADDET³, ce schéma d'aménagement du territoire piloté par la Région qui met l'accent sur l'adaptation au changement climatique, l'attractivité, les services à la population, les mobilités durables et l'accès à la santé. C'est pourquoi ce sont ces quatre thèmes qui ont été fixés par la Région pour répartir l'enveloppe financière du contrat TEA.

¹ LEADER : Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

² FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

³ SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires



Par ailleurs, la Région fixe des conditions ambitieuses à l'octroi de ces subventions. Ainsi, au-delà de la contribution au SRADDET et à notre Projet de territoire, le projet financé doit respecter un certain nombre de critères environnementaux, comme la performance énergétique, la moindre consommation foncière ou la bonne gestion des eaux pluviales. Il est aussi nécessaire que le projet soit mené en laissant une grande place à l'expression des citoyens et futurs usagers.

Les aides sont plafonnées à 50 %, 20 % si le projet concerne une construction neuve dans le thème des services à la population.

Par ailleurs, la Région finance jusqu'à 4 postes au sein de l'équipe du PETR pour accompagner les porteurs de projets dans le montage de leurs projets.

C. LEADER

LEADER 2014-2022

Avant le programme LEADER 2023-2027, le Pays Avallonnais a animé le programme LEADER 2014-2022, qui touche à sa fin.

En 2023, 11 dossiers ont été suivis, il s'agit de demandes de paiement de dossiers programmés jusqu'en 2022. Les deux dernières sont en cours d'instruction.

Au total, 2 756 000 euros ont permis de financer 44 projets : 2 134 000 euros sur le fonds LEADER (31 projets) et 622 000 euros sur le fonds que la Région a mis en place pour accélérer certains dossiers (13 projets).

Une petite moitié de l'enveloppe a été utilisée pour des projets couvrant l'ensemble du territoire : la Maison des étudiants en santé, des outils de promotion réalisés par l'Office de Tourisme, la signalétique directionnelle, patrimoniale et de randonnée, le cinéma itinérant, etc. Mais aussi l'ingénierie du Pays sur l'ensemble du

programme et de la Chambre Économique de l'Avallonnais sur trois ans.

L'autre moitié a été utilisée pour des projets plus locaux, à part presque égale entre les deux Communautés de Communes, soit 27 % pour les projets localisés dans la CC du SEREIN et 32 % pour les projets localisés dans la CCAVM (dont le centre aquatique d'Avallon).

LEADER 2023-2027

Depuis 2023, le programme LEADER 2023-2027 se met en place : la convention a été signée fin 2023 à Noyers en même temps que le contrat « Territoires en action ».

Cette convention a mobilisé tous les agents du PETR, mais aussi nos partenaires locaux, afin d'élaborer des fiches actions cohérentes pour tous et en lien avec le Projet de territoire et les exigences de l'Autorité de Gestion. Des agents du Parc du Morvan, de l'Office de tourisme, du Département et d'autres structures comme la Chambre économique de l'Avallonnais (CEA) y ont contribué.



Noyers - 30 octobre 2023 : Signature Contrat TEA et Programme LEADER avec les signataires [de gauche à droite] Christian Guyot (Vice-Président du PNR du Morvan), Nathalie Labosse (maire de Noyers), Eric Houllley (Vice-Président du Conseil Régional), Pascal Germain (Président du CSP du Pays Avallonnais), Annick Bakry (Présidente du CDT du Pays Avallonnais)

L'automne 2023 a été consacré à l'installation du Comité de Programmation, organe décisionnel du programme, et à l'élaboration des documents administratifs (règlement intérieur, règlement d'intervention, grille de sélection générale). En effet, le Comité de Programmation est l'organe de mise en œuvre et de sélection des projets soutenus et élaborer une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires, qui évitent les conflits d'intérêts et garantissent qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection.

Chiffres clés

L'enveloppe totale s'élève à 1 644 000 euros, dont 1 233 000 euros seront dédiés aux projets et un maximum de 411 000 euros à l'ingénierie.

Comme pour l'ensemble des contractualisations, les agents du Pays Avallonnais sont tous mobilisés sur l'animation de ce programme, que leur poste soit ou non financé directement par LEADER. En effet, la stratégie LEADER calque celle du Projet du territoire.

Concrètement, en 2023, on estime à environ 72 000 euros le financement des postes dédiés au programme LEADER 2023-2027, repartis sur la chargée d'animation et gestion du programme, la chargée de développement Urbanisme/Aménagement, le directeur.

Plusieurs porteurs de projets ont déjà été rencontrés, sur la trentaine de rendez-vous, certains projets ont été dirigés vers d'autres dispositifs, une dizaine de projets sont en cours d'accompagnement, dont quatre ont déjà déposé leur demande de subvention au titre du LEADER.

Entre les subventions demandées par le PETR et celles demandées par ces porteurs, l'enveloppe du territoire serait déjà consommée à hauteur d'environ 30 %.

Ce dernier chiffre est néanmoins à prendre avec des pincettes. Il faut savoir qu'entre le dépôt de la première lettre d'intention, dans laquelle on fait figurer une estimation haute, et la réalisation du projet, la subvention finale est souvent plus basse.

D. FEDER RURAL 2021—2027

Notre territoire bénéficie aussi du FEDER rural, des fonds européens administrés par la Région.

Pour y parvenir le Pays Avallonnais a dû répondre à un AMI en mars 2023 et présenter une stratégie en lien avec le Projet de territoire et les autres contractualisations, notamment le programme LEADER et le Contrat TEA.

En effet, tous les programmes et contrats sont étroitement liés et déclinent les actions communes entre le Projet de territoire et la stratégie de développement régionale et de l'Europe.

Ce dispositif, doté de 32,9 millions d'euros pour la Région BFC, est réservé aux investissements. Il n'y a pas d'enveloppe territorialisée, cependant le Pays Avallonnais doit donner un avis favorable aux projets pour en

permettre l'instruction. L'équipe du Pays Avallonnais dirige les porteurs de projets sur ce dispositif lors qu'il s'avère plus favorable et les accompagne pour le montage du dossier. Ce dispositif comporte quatre fiches actions : Villages intelligents - Mobilité durable rural - Renouvellement urbain en milieu rural - Tourisme

durable, patrimoine, culture. Quatre dossiers sont en cours d'accompagnement à ce jour : la véloroute de la CCAVM, le café multi-services à Guillon, la reconversion de l'ancien village-vacances à Châtel-Censoir et le site de la Tannerie à Avallon.

2. ATTRACTIVITÉ / COMMUNICATION

A. ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

La démarche d'attractivité

En 2023, une grande partie des missions de la chargée de développement en attractivité a été consacrée à la relance de la démarche « Attractivité territoriale » auprès du Conseil de Développement Territorial et des élus du Comité Syndical du Pôle, fil rouge de notre Projet de territoire.

Un groupe de travail mixte CSP/CDT a ainsi été créé pour relancer la démarche et valider une nouvelle fois le cahier des charges de consultation d'une AMO⁴ en marketing territorial, qui avait déjà été pré-validé par un Comité de Pilotage dédié à ce sujet fin 2022 ; cette AMO serait chargée de nous accompagner à élaborer notre positionnement et notre stratégie de marketing territorial, avec un lot dédié à la prospection des médecins.

Il a notamment été nécessaire de travailler avec les partenaires locaux tels que l'Office de tourisme et la Chambre Économique de l'Avallonnais pour coordonner nos actions en matière d'attractivité. En effet, l'Office de tourisme s'est lancé dans la démarche d'attractivité résidentielle avec la Mission d'Accompagnement, de Soutien et de Conseil aux Offices de Tourisme (MASCOT)

et la CEA a souhaité élaborer un livret d'accueil du nouvel habitant, notamment en lien avec la mise en place de son Espace Conseil Plus pour les saisonniers.

Une fois la relance de la démarche d'attractivité territoriale actée en octobre 2023 par une délibération du CSP, ladite consultation des entreprises a été lancée en décembre 2023.

L'attractivité médicale

Sans attendre l'attribution du marché d'attractivité précédemment mentionné, le Pays Avallonnais mène depuis plusieurs années des actions pour favoriser de nouvelles installations, notamment en direction des professionnels en santé et des étudiants en santé qui effectuent un stage sur le territoire.

Jusqu'à la session de novembre 2023, nous organisons deux fois par an des soirées d'accueil à destination de ces étudiants. Le programme mélangeait visite touristique et découverte d'un équipement médical (maison de santé, IRM...) en mai/juin et novembre/décembre, soit les dates d'arrivée des internes sur le territoire. Néanmoins, le format s'essouffant un peu ces dernières sessions, il est temps de repenser cette action.



Territoire du Vézélien - 6 juin 2023 : Soirée d'accueil des étudiants en santé (MSP Vézelay, Fontaines Salées et cave de Saint-Père)

⁴ AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Lors de ces soirées, les professionnels de santé sont également conviés afin de permettre les échanges. L'objectif est de faire se rencontrer les étudiants entre eux, mais également leur montrer le dynamisme de la communauté de professionnels de soin du territoire ainsi que de leur faire découvrir leur potentiel lieu de vie. Car oui, à travers cette action l'objectif final est qu'ils reviennent à la fin de leurs études pour s'installer sur le Pays Avallonnais. Au total ce sont 19 étudiants-stagiaires qui ont pu bénéficier de cette opération en 2023.

En 2023, nous avons aussi expérimenté un nouveau format. En complément de la soirée d'accueil, nous avons proposé aux étudiants une journée découverte du

territoire. Organisée en juillet 2023, ce sont 8 jeunes qui ont répondu présents pour partir à la découverte des trésors locaux et partager ce temps de convivialité. Cette journée a permis d'avoir des échanges avec eux de manière moins formelle et de brosser le champ des occupations possibles sur le Pays Avallonnais. Toutes ces actions sont financées par l'ARS et la Région dans le cadre du Contrat local de santé (CLS).

De plus, les actions autour de l'attractivité médicale sont renforcées dans le nouveau CLS 2023-2027 avec une attention particulière portée à la lutte contre la désertification médicale. Un plan d'animation pour la Maison des étudiants en santé sera par exemple au programme pour l'année 2024.



Territoire du Morvan et du Serein - 30 juillet 2023 : journée de découverte du territoire pour les étudiants en santé

B. COMMUNICATION GRAND PUBLIC

Les actions et outils de communication du Pays Avallonnais comportent deux volets : la communication globale sur la structure, dite « institutionnelle » et la communication spécifique aux projets et actions.

Cette communication du PETR se concrétise via divers outils numériques : site internet, page Facebook, newsletter et, depuis juin 2022, l'application mobile IntraMuros. Elle passe aussi par la réalisation de supports papier tels que affiches, plaquettes et flyers divers. Nous avons également des temps de relations presse et de l'achat média.

Nous avons peu d'actions grand public, mais au travers d'actions concrètes comme le cinéma, les rendez-vous santé ou encore le jeu de société, le Pays est de mieux en mieux identifié, ainsi que ces missions, auprès de nos habitants.

Il est à noter que du fait du départ en congé maternité de la chargée de communication fin novembre 2023, certains

supports de communication n'ont pas ou peu été alimentés, dans l'attente de son remplacement prévu début 2024.

Un site internet vitrine de nos actions

Le site internet avallonnais.fr existe depuis février 2019. Il comporte des pages qui présentent les actions du PETR, mais également des articles au sujet de nos actualités. De plus, il se fait le relai des informations locales en lien avec nos partenaires (comme la CEA par exemple).

Du fait des changements dans les règlements de protection des données personnelles et des migrations sur différents outils de suivi des statistiques du site internet, l'année 2023 ne présente pas de bilan chiffré sur l'année complète. Toutefois, il est à relever que les contenus ayant reçu le plus de visites sont les suivants : procès-verbaux, présentation du PETR, cinéma (en salle et en plein air), recrutements et SCoT.

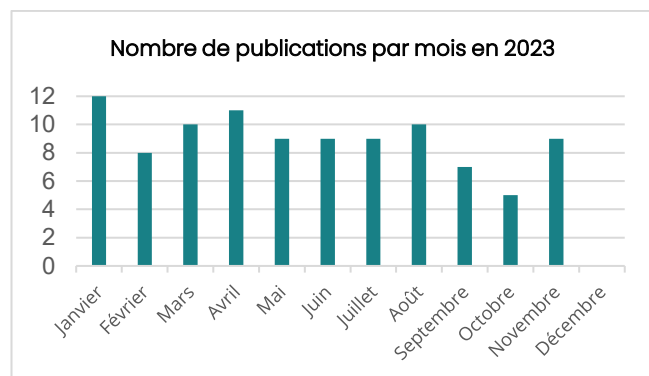
Facebook : un réseau social pour être au plus proche de nos publics

La page Facebook du Pays Avallonnais a été lancée en juin 2019 à l'occasion de la première saison du cinéma en plein air. Ce réseau social est utilisé par le Pays Avallonnais pour y diffuser 3 types de contenus :

- Actualités du Pays Avallonnais (publications propres ou encore partage d'articles plus complets disponibles sur notre site internet) ;
- Partage de l'actualité des partenaires, collectivités, associations locales etc. ;
- Sensibilisation et partage de campagnes nationales en lien avec les missions portées par le Pays Avallonnais (habitat, gaspillage alimentaire, biodiversité etc.).

C'est également un moyen de communication direct pour toucher les habitants et acteurs locaux, mettre en valeur nos actions et échanger en direct avec nos publics.

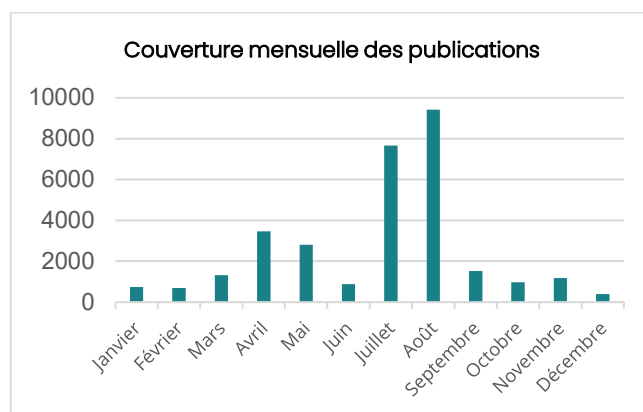
Activité de la page (publications) : en 2023 il y a eu 99 contenus publiés, ce qui représente une moyenne de 8,3 publications par mois. Ce chiffre marque une légère baisse par rapport à l'année précédente (111 publications en 2022), mais reste un bon volume d'activités pour maintenir l'engagement du public.



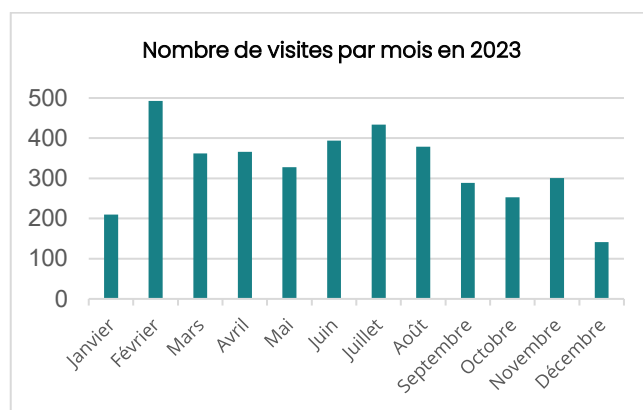
Le taux d'engagement⁵ en 2023 s'élève à 4 %. Cela signifie que 4 % des personnes ayant vu nos publications ont interagi avec elles (en aimant, commentant ou partageant). Au total, les publications ont généré 914 interactions. Cela témoigne de l'intérêt de nos publics pour les contenus publiés, avec des retours directs sur les publications.

Les publications de la page ont atteint une couverture de 22 600 personnes, soit une augmentation significative par

rapport à 2022 où la couverture était de 11 662 personnes. Cette augmentation de la portée témoigne de l'impact croissant des publications et d'une capacité à toucher un public plus large, au-delà des seuls abonnés directs de la page. De façon générale, on constate que les sujets populaires sont ceux en lien avec les événements ouverts au public que nous organisons (Rencontres du Pays Avallonnais, cinéma en plein air...), les informations au sujet de l'attractivité médicale (Maison des étudiants en santé) et la sensibilisation aux sujets environnementaux.



En 2023, la page a enregistré 3 950 visites, contre 1 013 visites en 2022. Cela représente une forte hausse de l'intérêt pour la page elle-même, avec une augmentation notable de +290 % des visites en un an. Cette tendance montre que nos publics sont non seulement engagés avec les publications avec leurs interactions, mais qu'ils cherchent aussi à consulter davantage d'informations directement sur la page.



Pour l'année 2023, 65 % des abonnés ont entre 25 et 54 ans. La page a gagné 127 abonnés, atteignant un total de 961 abonnés au 31 décembre 2023. Cela représente

⁵ Un bon taux d'engagement varie selon la taille de notre audience et notre secteur d'activité. Généralement, un taux compris entre 3 et 6 % est considéré comme bon, tandis qu'un taux supérieur à 7 % est excellent.

À titre de comparaison, le taux d'engagement moyen en France en 2024 est de 2,49 % (Source : Agorapulse, acteur français majeur dans la gestion des réseaux sociaux)

une croissance de 15 % par rapport à 2022 (834 abonnés). En comparaison, entre 2021 et 2022, la page avait gagné 99 abonnés, soit une augmentation de 13,5 %. L'accélération de la croissance des abonnés en 2023 suggère un intérêt croissant pour la page et un renforcement de la fidélisation du public.

En 2023, la page Facebook du PETR a montré des résultats très positifs, avec une nette augmentation de la portée, des visites et du nombre d'abonnés. Bien que le nombre de publications ait légèrement diminué par rapport à 2022, l'impact global des publications semble plus important, comme en témoigne la couverture et l'augmentation des visites sur la page. Cette dynamique encourageante offre de bonnes perspectives pour renforcer encore l'engagement du public en 2024, en diversifiant les types de contenus et en incitant davantage d'interactions. D'autres pistes d'amélioration sont à envisager, notamment pour convertir les visiteurs de notre page en abonnés.

Une newsletter mensuelle

Nous avons également mis en place une newsletter mensuelle depuis fin 2022 à destination des mairies, des associations et du grand public. Cet outil de communication arrive directement dans les boîtes e-mail des abonnés qui retrouvent ainsi toutes les informations sur les actions du Pays Avallonnais mais également des partenaires ou des appels à projets. L'objectif est également de les inciter à se rendre sur notre site internet afin d'y retrouver des articles détaillant certains contenus de cette newsletter.



Avant cela, plusieurs formats de newsletter ont été testés (mailing, PDF...). La diffusion de ce format actuel a été lancé au moment de la campagne de communication faite pour les Rencontres du Pays Avallonnais du 11 février 2023. Ce format a ainsi été conservé et s'est vu amélioré

tout au long de l'année. Après la campagne faite pour les Rencontres, c'est donc en mars 2023 que la première newsletter mensuelle multithématiques a été diffusée à près de 600 contacts.

IntraMuros : une application d'actualités locales

Depuis juin 2022, nous avons mis à disposition du territoire l'application mobile IntraMuros. Ce choix résulte d'une comparaison avec d'autres applications, où IntraMuros apparaissait comme la plus complète au vu de nos objectifs. C'était également l'application qui avait le plus de fonctionnalités en adéquation avec nos besoins et ceux des acteurs locaux. De plus, certaines communes étant déjà présentes sur IntraMuros, ceci a pu faciliter l'appropriation par d'autres acteurs locaux avec des retours d'expériences personnalisés.

Il s'agit d'un abonnement pour 3 ans qui permet de mettre l'outil gracieusement à la disposition des communes, intercommunalités et tout autre acteur du territoire (associations par exemple).



En effet, IntraMuros est plus qu'une application d'information communale, l'ensemble des acteurs du territoire peuvent y publier des informations, l'application fait également automatiquement le lien avec l'agenda de l'Office de Tourisme du Grand Vézelay (via une connexion à Décibelles Data - la plateforme touristique régionale) et il est même possible de mettre en avant les points d'intérêt du territoire (ouverture des services, des commerces, équipements sportifs, lieux culturels, petits patrimoines, etc.). Pour les usagers, l'application est gratuite et sans inscription. Surtout, elle est ouverte aux alentours pour toucher les citoyens externes au territoire.

Cet outil est un vrai plus dans nos actions d'attractivité, car nous le mettons en avant à chaque occasion, notamment lors des sessions d'accueil avec les étudiants en santé. Cela démontre le dynamisme du territoire et la coopération entre les acteurs locaux. De façon limitée, il est même possible d'avoir des interactions entre les collectivités et les usagers qui peuvent faire des signalements.

Sur l'année 2023, une dizaine de formations ont été proposées aux communes, à la fois sous un format de visio-conférence avec du personnel d'IntraMuros présentant le champ des possibles avec cette application,

mais également sous forme d'atelier de prise en main où, en petits groupes, les communes ont pu faire en direct les premiers paramétrages de l'application et de ses services. De plus, au printemps deux formations se sont tenues en lien avec l'Office de tourisme afin de présenter l'outil Décibelles Data et d'en faire le lien avec IntraMuros et l'agenda.

Pour l'année 2023, on compte plus de 3 200 utilisateurs uniques d'IntraMuros sur le territoire. Cela représente ainsi 15 % de la population⁶⁶ présente sur IntraMuros.



Un jeu de société pour (re)découvrir le territoire

Le jeu du Pays Avallonnais a permis de mobiliser le territoire pour sa conception au printemps 2022 avec l'appel à participation pour la rédaction des questions, ce qui en fait une des clés de son succès. En effet, il continue à être

présent dans les étals des commerçants et les retours des utilisateurs sont très positifs. Plus de la moitié du stock a été vendue. Depuis fin octobre 2022 : 1 049 boîtes vendues sur 1844 boîtes.

De plus, les animations pour faire tester et vendre les boîtes de jeux se sont poursuivies avec le groupe de travail mixte élus CSP/CDT. Il y a par exemple eu un stand de présentation et de vente du jeu lors du Marché des producteurs locaux organisé par le lycée Jeanne d'Arc à Avallon le 13 mai 2023.



C. COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

En matière de communication institutionnelle, le temps fort « Les Rencontres du Pays » en février 2023 a permis d'organiser pour la première fois, sur une journée complète, un temps pour l'ensemble des publics cibles du Pays Avallonnais : les élus, les associations, les partenaires et le grand public.



Au programme de cette journée :

- Les élections des représentants de la société civile (renouvellement des élus associatifs du CDT), ce vote s'est d'ailleurs poursuivi en ligne et les nouveaux élus du CDT ont été installés le 9 mars ;
- Le bilan de nos actions 2022 ;
- La présentation du Projet de Territoire 2022-2026 qui s'est d'ailleurs poursuivie par une consultation en

ligne afin que chacun puisse y apporter ses contributions avant sa validation définitive. Cette consultation était ouverte jusqu'au 6 mars ;

- Des tables rondes :
 - La coopération entre collectivités et associations au service du territoire (animée par la Fédération des Foyers Ruraux de l'Yonne avec la participation de Sarah Persil : Vice-Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge de la Culture-sport-jeunesse et vie associative, de la Laïcité, de la Lutte contre les discriminations, de l'Égalité femme-homme, d'Estelle Jeannin du Mouvement Associatif Bourgogne Franche-Comté, et de Sylvie Charpignon : Vice-Présidente du CSP du Pays Avallonnais en charge de la Vie Associative et de la Culture, Conseillère Départementale, Maire de Santigny) ;
 - Le Zéro Artificialisation Nette en milieu rural : quel avenir pour les territoires ruraux ? (animée par le Pays Avallonnais avec la participation de Dominique Vérien : Sénatrice de l'Yonne, Vice-Présidente de la délégation aux droits des

⁶⁶ Population municipale légale de 2021 ayant entre 15 et 89 ans (source : INSEE)

femmes au Sénat, Membre de la Commission des lois, Conseillère municipale de Saint-Sauveur-en-Puisaye, ingénieure en travaux publics de profession, de Cyril Brulé : Vice-Président du Parc naturel régional du Morvan, Conseiller municipal de Villiers-en-Morvan, architecte de profession, et de Didier Ides : Vice-Président du Comité Syndical du PETR du Pays Avallonnais et de la CCAVM en charge de l'Aménagement de l'espace et de la Transition écologique et solidaire, Maire de Sauvigny-le-Bois, ancien agriculteur de profession) ;

- Des ateliers participatifs :
 - L'emploi partagé : une solution 100 % adaptée aux besoins des associations et des collectivités
 - Acteurs culturels, faites-vous connaître !
 - Bâtir son village de manière vertueuse, attractive et dynamique, mission impossible ?
 - Promouvoir la santé : comment m'investir localement grâce au Pays Avallonnais ?

De plus, toute la journée les visiteurs ont pu apprécier la diversité des missions du Pays Avallonnais grâce à nos stands thématiques (jeu du Pays, santé, aménagement de l'espace, culture...), ainsi que les champs de compétence des partenaires présents et notamment l'Office de

tourisme du Grand Vézelay, le Groupement d'employeurs multi-activités de l'Yonne (GEMA89) ou encore la Fédération des foyers ruraux de l'Yonne (FDFR89).



Cet événement a également été l'occasion de doter la structure de matériel de communication afin de rendre visibles nos actions sur le terrain.

Ainsi, plusieurs roll-up ont été réalisés : trois génériques, puis un par grande thématique (culture, développement local, alimentation, urbanisme, santé). Nous avons également fait l'acquisition d'un barnum et de petit mobilier pour équiper nos stands sur les événements locaux.



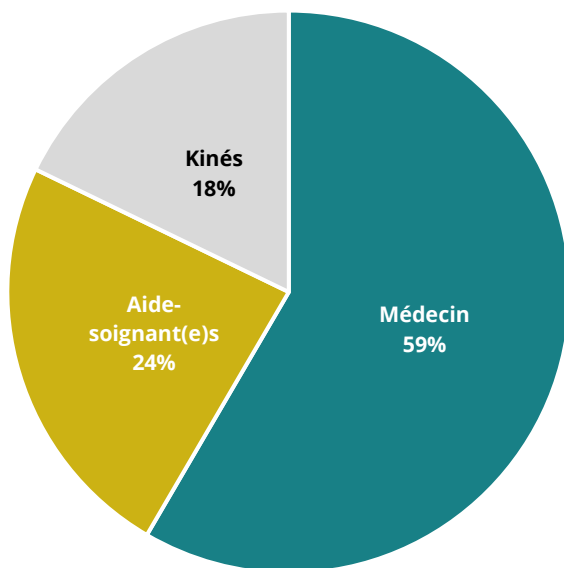
3. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

A. MAISON DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ



Avallon - 26 avril 2023 : Inauguration de la MES en présence de [de gauche à droite] Pascal Germain (Président du CSP du Pays Avallonnais), Nathalie Labosse (Conseillère régionale), Annick Barky (Président du Conseil de Développement Territorial du Pays Avallonnais), Patrick Gendraud (Président du Conseil départemental de l'Yonne), Naima Ramalingom (Sous-préfète d'Avallon), Camille Boerio (adjoint à la Ville d'Avallon) et Dominique Verien (Sénatrice)

Répartition des occupants de la MES
selon la spécialité
du 27/02/23 au 31/12/23



Inaugurée le 26 avril 2023, la Maison des étudiants en santé est fonctionnelle et compte 17 occupants sur la période du 27 février au 31 décembre 2023.

Notons que sur les 17 occupants, la majorité est constituée d'étudiants en médecine.

Rappelons que cette Maison des étudiants en santé entre dans la politique d'attractivité de notre territoire et que le Pays Avallonnais en est le maître d'ouvrage.

C'est une maison de 10 studios entièrement équipés avec des parties communes : une salle de séjour, une cuisine, une buanderie et un jardin.

Elle est gérée en régie et les logements sont mis à disposition gracieusement aux stagiaires en santé. Toutefois, les consommables, à savoir l'eau, l'électricité et le gaz, sont facturés au réel aux occupants ainsi que les charges collectives nécessaires à la conservation et à l'entretien des parties communes. Il convient de préciser que la Région et LEADER financent une partie du fonctionnement afin d'amorcer le projet et alléger les coûts pour les étudiants en santé.

B. UN NOUVEAU CLS SIGNÉ LE 4 OCTOBRE 2023 POUR 5 ANS

Le nouveau CLS a été signé le 4 octobre 2023 pour la période de 2023 à 2027. Il présente un plan d'actions flexible, organisé autour de 6 axes :

- L'offre de santé,
- L'autonomie/vulnérabilité,
- L'enfance et la jeunesse,
- Les comportements favorables à la santé,
- La santé mentale,
- La santé-environnement.

Chaque année un nouveau programme d'actions est proposé, validé par les membres du Comité de pilotage au moyen d'un avenant.



Avallon - 4 octobre 2023 : Signature du CLS 2023-2027 avec les signataires : ARS BFC⁷, Pays Avallonnais, l'État, Conseil Régional BFC, Département 89, CCAVM, CC du Serein, Ville d'Avallon, Centre hospitalier d'Avallon, GIPS 89⁸, MSA la sécurité sociale agricole, CPAM 89, et l'Éducation nationale

Un nouveau CLS fonctionnel et mobilisateur autour de diverses activités gratuites dans les communes

Pour élaborer le programme d'action du nouveau CLS, un atelier de travail a été proposé lors des Rencontres du Pays Avallonnais du 11 février 2023. Il a permis d'impulser une démarche participative pour impliquer tout bénéficiaire volontaire dans les projets du CLS, de la conception au développement des activités dans les communes du territoire, au plus près des administrés.

C'est dans ce cadre que, sous la coordination de l'animateur santé, quelques volontaires du territoire, ainsi que les partenaires associatifs et institutionnels ont pu élaborer un programme d'activités gratuites des « Rendez-vous thématiques Santé » du Pays Avallonnais 2024,

soutenues financièrement avec le concours de différents partenaires financiers⁹.

Quelques actions ont déjà pu être initiées au second semestre 2023. Il s'agit notamment d'une formation des élus et agents des communes sur les enjeux sanitaires et la réglementation en vigueur concernant la qualité de l'eau potable. Elle a été animée le 25 septembre 2023 par l'ASCOMADE¹⁰ et l'ARS BFC auprès de 12 élus à Avallon. Par ailleurs, les 18 et 19 décembre 2023, une autre formation sur le « Repérage et l'accompagnement des personnes victimes de violences conjugales » a été mise en place, ouverte aux professionnels de santé et du social du territoire ainsi qu'aux élus. Cette formation a pu bénéficier à 19 professionnels avec le soutien financier de la CPAM 89 et du Centre social d'Avallon.

⁷ ARS BFC : Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté

⁸ GIPS : Groupement Interprofessionnel de Proximité et de Santé

⁹ AGIRC ARRCO, Assurance Maladie, AG2R La Mondiale, MSA Bourgogne, France Alzheimer, UNAFAM 89, CARSAT BFC, SCHIEVER, Ministère de la Transition Écologique

¹⁰ Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets de l'Environnement.

Des randonnées gratuites ont été aussi régulièrement proposées par Terre de Légendes pour lutter contre l'isolement social des retraités et des proches aidants, soutenues financièrement par l'Assurance maladie et la Fédération Française des randonnées de l'Yonne.

Mentionnons enfin la 3^e édition des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) dont une journée d'activités a été organisée le 16 octobre 2023 à Montréal au Château de Monthelon, autour du thème « À tous les âges de la vie, ma santé mentale est un droit ». Coordonnée



par le Pays Avallonnais et l'UNAFAM 89, cette journée d'activités qui avait porté sur un atelier de cuisine, la démonstration des activités physiques et la proposition d'un théâtre débat, avait pu bénéficier à une centaine de personnes.

4. NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau européen constitué d'un ensemble de sites naturels, qui vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces dits « d'intérêt communautaire » (listés par la directive « Habitats-Faune-Flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992 ou par la Directive « Oiseaux » 2009/149/CEE de 1979).

Pour répondre à cet objectif de conservation, la France a opté pour une démarche de concertation et de contractualisation, incitant les acteurs des territoires à

s'impliquer dans le maintien ou la restauration de ce patrimoine naturel, conciliant ainsi préservation de la biodiversité et activités socio-économiques.

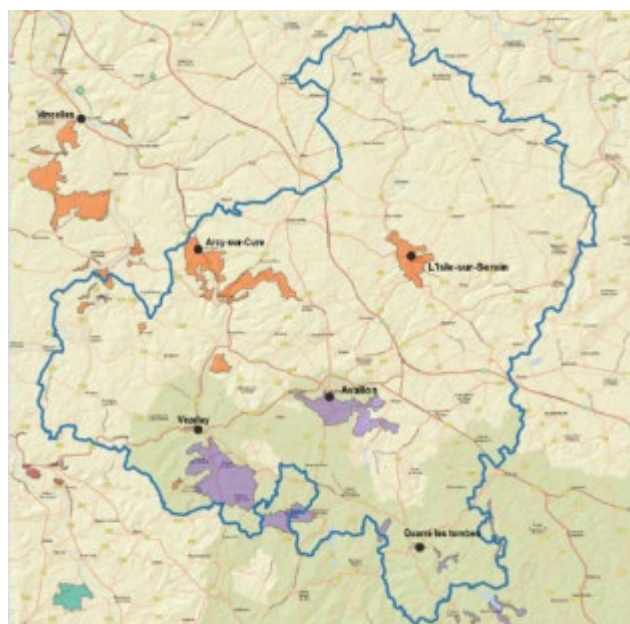
La gestion de chaque site repose sur des mesures concrètes mises en œuvre sur la base d'un document d'objectifs (DOCOB).

Le 1^{er} janvier 2023, la gestion des sites Natura 2000 est passée de la compétence de l'État à la compétence des Régions.

A. LES SITES NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DU PAYS AVALLONNAIS

Le territoire du Pays Avallonnais est concerné par 2 sites Natura 2000 :

-  Le site Nord Morvan « *Milieux humides, pelouses, forêts et chauves-souris du Morvan* » (FR260098) : animé par le Parc naturel régional du Morvan, il couvre 13 500 ha répartis sur 59 communes du Morvan (sur les 4 départements d'ex Bourgogne) dont 12 du Pays Avallonnais.
-  Le site Sud Yonne « *Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents* » (FR2600974) : animé par le Pays Avallonnais, il couvre 4 800 ha qui s'étendent sur 13 entités géographiques situées sur 27 communes dont 15 du Pays.



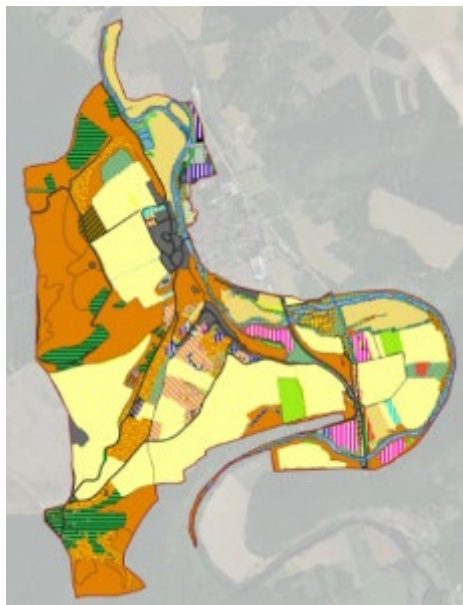
Le site Sud Yonne

Le Pays Avallonnais a pris la suite de la CCAVM en mars 2023 pour porter l'animation du site et Estelle Burlotte a rejoint l'équipe le 1^{er} mars pour poursuivre ses missions.

Le Comité de Pilotage (CoPil), constitué de 72 membres (36 collectivités et leurs groupements, 10 services de l'État

et établissements publics, 19 représentants des propriétaires et usagers, 6 représentants d'associations de protection de la nature et un organisme scientifique) se réunit chaque année pour élaborer le programme d'animation du Doco et dresser le bilan de l'année passée.

B. ÉTUDE ET SUIVIS SCIENTIFIQUES



Habitats cartographiés sur le secteur d'Arcy-sur-Cure

Étude « Complément de cartographie des habitats sur les secteurs d'Arcy-sur-Cure et du Serein » : réalisée par le Bureau d'étude Biotopie. L'objet était de compléter les données sur les 1 200 ha de ces deux secteurs du site Natura 2000 qui en étaient dépourvus.

En plus d'apporter un rapport technique très complet, des données SIG et des cartes d'occupation du sol permettant de localiser précisément les habitats, leur qualité et leur état de conservation, cette étude a permis d'identifier sur le site 9 nouveaux habitats (dont 3 d'intérêt communautaire) et de faire apparaître nouveaux enjeux, notamment sur les habitats de prairies.

Au vu de ces résultats, de nouvelles pistes d'actions verrons sans doute la jour après analyse et travail avec les acteurs de ces deux territoires (par exemple mise en œuvre de mesures de gestion ou travail sur les pratiques agricoles).

Suivis des espèces et des habitats : réalisés en interne par l'animatrice :

- Pour les chauves-souris : suivis des colonies de mise-bas et des sites d'hibernation.
- Pour les pelouses sèches calcaires : suivi des papillons de jour (année 1/5) et du protocole lié à l'AMI « efficacité des mesures de gestion » (année 2/5).
- Pour les forêts : élaboration d'un protocole d'identification du potentiel de biodiversité des forêts en site Natura 2000.

C. MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION

Sur le site Natura 2000, la gestion se fait principalement grâce à l'outil « contrats Natura 2000 » qui permet aux propriétaires ou ayants droit, publics ou privés, de mobiliser les financements FEADER/Région pour préserver les habitats et espèces du site. La durée d'un contrat est de 5 ans.

En 2023, 9 contrats de restauration ou entretien de pelouses sèches calcaires ont été conduits et permettent de gérer près de 23 ha, soit 14 % de la superficie totale de pelouses du site.

Le pâturage est privilégié et peut être complété par d'autres moyens (broyage, coupe de pins...) :

- 3 contrats sont portés par les communes de Brosses, Coulanges-la-Vineuse et Mailly-le-Château
- 6 contrats sont portés par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne à Arcy-sur-Cure, Fontenay-près-Vézelay, Merry-sur-Yonne, Saint-Moré et Voutenay-sur-Cure.



Un atelier de fabrication d'abris pour les chauves-souris a eu lieu à Mailly-le-Château avec une douzaine de participants de tous âges. Ce type d'action non contractuelle (à petit budget,

financée dans le cadre de l'animation) permet également d'agir en faveur des espèces ou des habitats.

D. SENSIBILISATION, INFORMATION ET COMMUNICATION

L'animation d'un site Natura 2000 passe également par des actions de communication, d'information, de sensibilisation ou de formation des publics et des acteurs du territoire.

Le site Natura 2000 « Sud Yonne » dispose de son propre site internet, sur lequel sont centralisés toutes les informations importantes : actualités, Docob, supports de communication, compte-rendu des CoPil, enjeux du site...

Les supports créés et diffusés en 2023 :

- Mise à jour du site internet sud-yonne.n2000.fr
- Lettre infos n°5 (distribuées sur toutes les communes du site)
- Réédition des dépliants des sentiers découvertes « les fleurs Boudin » et « les boucles de la Cure ».

Des actions :

- Animations sur les chauves-souris : « Dérivage » à L'Isle-sur-Serein, atelier fabrication nichoirs et Nuit de la chauve-souris à Mailly-le-Château, participation à la fête de l'étang à Fontenay-près-Vézelay
- Formation « mare et biodiversité » en partenariat avec la SHNA-OFAB
- Réunions et échanges avec les acteurs du territoire : propriétaires, gestionnaires, usagers...
- Participation à des instances de pilotage des projets de territoire et à la vie du réseau Natura 2000

Mailly-le-Château - 29 août 2023 : Atelier de fabrication d'abris à chauves-souris



L'Isle-sur-Serein - 22 juillet 2023 : Estelle Burlotte lors de l'animation « chauves-souris » du Festival Dérivage de la scène Faramine

5. CULTURE

A. CINÉMA ITINÉRANT EN 2023

Entre 2019 et 2023, le Pays Avallonnais a porté le cinéma itinérant avec le prestataire Panoramic Bourgogne. Six salles des fêtes¹¹ ont été agréées par le CNC et ont fait tourner une programmation allant de 16 à 40 séances par an et réunissant en moyenne 24 spectateurs par séance. Pendant l'été, 8 à 12 séances en plein air par an ont été organisées avec l'aide des mairies accueillantes et des associations locales, avec 25 à 200 spectateurs pour chaque séance.

En 2023, ce projet a permis d'apporter la culture dans les bourgs, de créer des temps d'échange avec la population et de valoriser le dynamisme local. En effet, mairies et associations étaient associées à l'organisation et proposaient des animations autour des projections en plein air, ce qui en faisait des véritables évènements locaux. Ce projet contribuait donc à la stratégie d'attractivité donnant une image de territoire dynamique avec un tissu associatif et culturel actif. Le coût total du cinéma pour 2023 est de 22 273 € TTC.

¹¹¹¹ Une séance par mois à Noyers et Quarré-les-Tombes et un mois sur deux en alternance sur Guillon / L'Isle-sur-Serein et Châtel-Censoir / Saint-Père



Noyers - 8 juillet 2023 : Cinéma en plein air

Le cinéma en salle a réuni 576 spectateurs avec 32 séances en 18 dates sur 3 salles (Noyers, L'Isle-sur-Serein et Quarré-les-Tombes) avec une moyenne de 18 spectateurs par séance. Il y a eu 8 séances à Quarré-les-Tombes pour 176 spectateurs, 12 séances à Noyers pour 173 spectateurs et également 12 séances et L'Isle-sur-Serein pour 227 spectateurs.



Quarré-les-Tombes - 15 mars 2023 : Cinéma en salle

Le cinéma en plein air de l'été 2023 a réuni 740 spectateurs sur 8 projections avec une moyenne de 93 spectateurs par séance. Les communes ayant accueilli une projection sont : Noyers, Sainte-Vertu, Asquins, Pontaubert, Annay-la-Côte, Quarré-les-Tombes, Island et Fontenay-près-Vézelay.

B. L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Depuis septembre 2018, le Pays Avallonnais porte le CLÉA (Contrat Local d'Éducation Artistique). Son objectif est d'initier les enfants, les jeunes et leurs familles à l'art et à la culture, en favorisant la rencontre avec l'artiste et l'œuvre d'art, les familiariser avec une démarche artistique forte et un réseau de lieux culturels. Concrètement il s'agit de proposer des projets artistiques et culturels aux enfants et adolescents du territoire, en milieu scolaire ou dans les structures d'accueil.

Signé pour la période 2021-2024, la deuxième édition de ce contrat rentre dans sa dernière année de partenariat avec la DRAC Bourgogne Franche-Comté, la Région Académique Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil Départemental de l'Yonne.

Depuis 2018, 1 612 enfants ont bénéficié de projets pédagogiques proposés par plus de 40 artistes-intervenants différents, principalement issus du territoire. 12 classes ou groupes par an en moyenne, y compris des

centres de loisirs et des crèches. 339 jeunes ont participé sur l'année scolaire 2023-2024.

Initialement à destination des établissements scolaires, le dispositif a pu être ouvert aux centres de loisirs et crèches du territoire. De plus, un financement supplémentaire, apporté par le Pays Avallonnais pour les trois dernières années scolaires, est fléché sur des projets à destination de publics jeunes hors cadre scolaire.



CLÉA - Ateliers d'Art de St-Père au Centre de loisirs de L'Isle-sur-Serein (année scolaire 2022-2023)

Tout cela a été possible grâce au contrat passé avec la DRAC et le Département, qui en sont les principaux financeurs, et bien sûr l'Éducation Nationale qui apporte son expertise pédagogique.

Ce projet contribue à l'épanouissement des jeunes et a permis de mettre en lumière une communauté d'acteurs autour de l'éducation artistique très active et impliquée sur le territoire. Il est également un levier d'attractivité ainsi qu'un enjeu économique pour les artistes du territoire qui ont la possibilité d'exercer, au moins en partie, à proximité de leur domicile.

Grâce au succès de ce dispositif, les partenaires, notamment l'État, demandent à élargir l'action à d'autres publics et à déployer d'autres actions culturelles, afin d'irriguer le territoire et faciliter l'accès à la culture à tous

les habitants. Une convention Territoriale de Développement Culturelle est à l'étude. Elle pourrait être opérationnelle fin 2024 pour prendre le relais du CLÉA.

C. UNE DÉMARCHE COLLECTIVE POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES ENTREPRENEURS CULTURELS

Depuis novembre 2023, le territoire bénéficie d'une expérimentation pilotée par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Yonne et par Culture Action qui ont choisi le Pays Avallonnais grâce à son dynamisme culturel.

Financée par l'AVISE et La Fondation Entreprendre, la démarche CACAO (Collectif des Acteurs Culturels pour l'Accompagnement et l'Outillage) a pour objectif de permettre aux acteurs culturels du territoire du Pays Avallonnais de se réunir, se connaître et imaginer ensemble des solutions pour mieux répondre aux attentes du territoire.

Une série d'ateliers aura lieu en 2024 afin de concevoir des outils adaptés aux besoins du collectif et faire émerger des projets en cohérence avec le Projet de territoire.



Avallon - 20 novembre 2023 : Lancement du CACAO

6. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Depuis 2022, le Pays Avallonnais porte un Projet alimentaire territorial (PAT) qui a été reconnu par l'État comme un PAT « émergent » pour une durée de 3 ans. Ce niveau 1 est prolongé d'un an jusqu'au 25 juin 2025.

Ce label consiste à réaliser des diagnostics et des états des lieux, ainsi qu'à concevoir un plan d'action, avec l'aide des acteurs locaux, qui sera mis en œuvre lors des 5 ans du



niveau 2 « opérationnel », pour lequel un dossier devra être soumis d'ici février 2025.

En effet, la phase actuelle sert à analyser la situation à travers des enquêtes et entretiens, des ateliers, des groupes de travail, ainsi que des rapports et des études.

La prochaine étape sera le lancement de chantiers opérationnels.

A. APPROVISIONNEMENT DE PROXIMITÉ POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

Un des objectifs principaux du PAT est de renforcer les circuits courts et l'approvisionnement en produits locaux et bio dans la restauration collective.

Une première enquête a été réalisée par l'animatrice du PAT auprès de 17 établissements de restauration collective (mairies gérant une cantine, EHPAD, SIVOS, etc.).

Menée principalement avec des gestionnaires, cette enquête a permis d'identifier les différents modes de gestion (directe et concédée), de mieux comprendre leur fonctionnement (coûts, approvisionnement, etc.) et d'appréhender la diversité des pratiques adoptées (approvisionnement local, circuit long, etc.).

Ensuite, à partir de mars 2023, un diagnostic territorial (offre et demande) approfondi a été lancé en collaboration avec BioBFC et le CERD¹². Cette étude est finalisée et a été restituée aux différents acteurs lors d'une journée de rencontre des professionnels de la restauration collective le 15 novembre 2023. Lors de cette journée, des dialogues et des pistes d'actions ont commencé à s'instaurer entre les producteurs locaux et les gestionnaires et cuisiniers de la restauration collective. Avec plus de 20 participants à cet événement, les échanges ont été dynamiques, manifestant ainsi la volonté de certains acteurs de s'engager dans une démarche plus locale.



*Avallon - 15 novembre 2023 :
Journée de rencontre avec les professionnels de la restauration*

B. LE CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION À L'ALIMENTATION

Depuis 2022, le Pays Avallonnais travaille à la mise en place d'un Contrat Local d'Éducation à l'Alimentation (CLÉALim) visant à promouvoir des habitudes alimentaires saines et durables pour tous les publics sur le territoire.

Tout est prêt pour accompagner les scolaires

Une première expérimentation a été réalisée sur l'année scolaire 2022-2023 avec le centre de loisirs et le périscolaire d'Avallon. Cette initiative a permis aux encadrants de bénéficier d'une formation en nutrition et d'organiser environ six ateliers éducatifs (ALSH d'Avallon, périscolaire de La Morlande et des Chaumes, ALSH de Quarré-Les-Tombes, ALSH d'Avallon et de Châtel-Censoir) sur l'alimentation saine et locale pour les enfants. Un atelier de restitution en fin d'année a été animé pour chaque périscolaire tout en impliquant les parents.

Dans le but de déployer ce type d'actions en milieu scolaire, un conseiller pédagogique du rectorat a été mobilisé. Des échanges et réunions ont été organisés avec divers partenaires (Éducation Nationale, Chambre d'agriculture, V comme Vivant, Aventure scientifique), qui ont permis d'élaborer une première proposition de programme triennal pour les enfants de CP, incluant des animations en classe et des visites de fermes locales. Ce programme sera ensuite retravaillé et complété lors de groupes de travail qui auront lieu en 2024. L'objectif est d'intégrer le CLÉALim dans toutes les classes de CP du Pays Avallonnais pendant trois ans afin de toucher tous les enfants du cycle des apprentissages fondamentaux avec un programme clé en main : développer les connaissances des enfants sur les produits agricoles et leur permettre d'acquérir leurs premières habitudes alimentaires.

C. LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Dans le cadre d'un réseau d'acteurs sociaux et solidaires (Croix-Rouge, Secours Catholique, Restaurants du Cœur, Secours Populaire, épicerie sociale d'Avallon, Maison Hirondelle de Montréal), piloté par l'Unité Territoriale de Solidarité de l'Avallonnais, quatre réunions ont été organisées au cours de l'année 2023 afin de renforcer le lien entre ces structures. Une réflexion est également engagée autour d'un projet de tiers-lieu solidaire, tout en développant l'aller-vers, l'interconnaissance des acteurs,

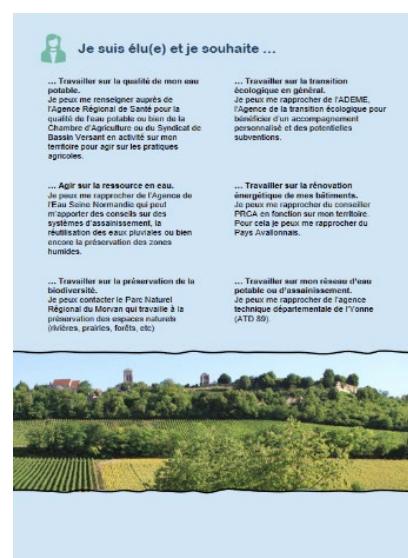
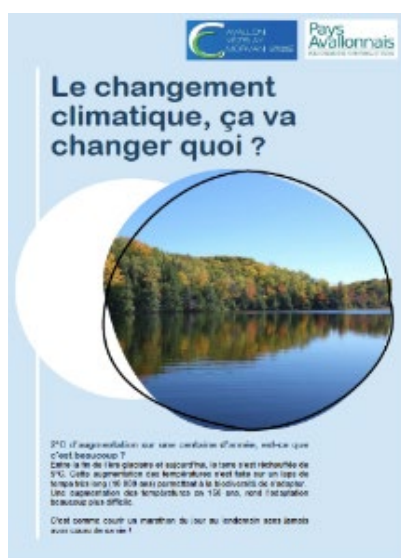
ainsi que les parcours d'accompagnement des bénéficiaires.

Par ailleurs, des réunions ont été menées par les animateurs du CLS et du PAT du Pays Avallonnais avec l'épicerie sociale afin de les accompagner dans leur réflexion sur un projet d'intégration des produits frais et sur la sensibilisation de leurs bénéficiaires.

¹² Centre d'Étude et de Ressources sur la Diversification

D. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : AIDONS NOS PRODUCTEURS À S'ADAPTER

Dans le cadre de la sensibilisation aux enjeux climatiques, une plaquette informative sur les changements climatiques a été élaborée en collaboration avec l'animatrice du PCAET¹³ de la CCAVM. Cette plaquette, conçue pour les élus, vise à leur offrir une meilleure compréhension des impacts sur l'environnement du changement climatique à l'échelle du territoire.



L'eau : un enjeu essentiel

Concernant la thématique de l'eau, des enquêtes et des entretiens ont été menés en 2023 avec les acteurs du territoire, tels que le Parc du Morvan, les Syndicats mixtes Yonne Beuvron, du Bassin Versant du Serein et de la Basse Vallée de l'Armançon, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'ARS, la DREAL¹⁴ et la DDT¹⁵. De ce travail préalable une synthèse sur l'eau a été réalisée, prenant en compte le contexte réglementaire, les structures en charge de l'application des lois et les enjeux spécifiques du territoire.

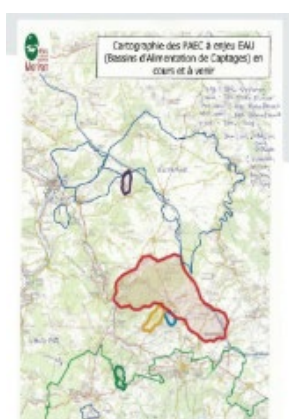
En juillet 2023, une réunion avec la DREAL a eu lieu pour

Bien que la plaquette n'ait pas encore été valorisée, elle servira d'outil de sensibilisation lors d'une formation prévue prochainement. Cette formation permettra d'accompagner les élus dans l'intégration de ces enjeux dans leur prise de décision, en coordination avec l'agent en charge du PCAET au sein de la CCAVM.

présenter la démarche "Eau d'ici", qui vise à reconquérir la qualité de la ressource en eau en associant les agriculteurs et en leur proposant des solutions concrètes.

Par ailleurs, d'autres dispositifs et opportunités sont également à l'étude, comme la démarche Co'Click'eau de l'INRAE¹⁶. L'objectif étant de faciliter la mise en route d'une

de ces démarches afin de co-concevoir avec les acteurs un plan d'action concret et cohérent pour préserver la ressource en eau (en quantité et en qualité) dans un contexte d'accélération du changement climatique. Un groupe de travail du CDT pourrait être lancé à ce sujet dès que possible.



¹³ PCAET : Plan Climat-Air-Énergie Territorial

¹⁴ DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

¹⁵ DDT : Direction Départementale des Territoires

¹⁶ INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement

7. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

A. LE SCOT DU GRAND AVALLONNAIS : UN SUIVI PERPÉTUEL

Commissions du SCoT du Grand Avallonnais

Étant donné que l'année 2023 constitue la quatrième année d'exercice du SCoT, son animation a été réactivée par l'animation de deux commissions SCoT. Cette commission a d'ailleurs été élargie aux membres du Conseil de Développement Territorial pour assurer une large appropriation du document. Ces deux commissions ont donc eu pour objectif :

- D'installer une nouvelle gouvernance pour le bon fonctionnement de la commission et lui attribuer des rôles dans l'objectif d'assurer le suivi du SCoT ;
- De présenter le SCoT du Grand Avallonnais aux nouveaux membres de cette commission ;
- De réaliser des points d'étapes sur l'avancement de la modification du SRADDET au regard de l'intégration du dispositif du ZAN ;
- De présenter des projets d'ampleur territoriale (projet éolien à Saint-Léger-Vauban par exemple) afin que les élus puissent émettre un avis au regard des prescriptions du SCoT.

Ces différentes commissions ont donc pu faire émerger des discussions sur certains sujets. En mars 2023, un courrier a par exemple été envoyé à la Région pour engager une négociation en matière de méthode de calcul de la consommation d'espaces. Ce courrier fut le résultat d'un premier travail de veille et d'analyse. En effet, en participant aux différents moments de la concertation menée par la Région pour comprendre l'application du ZAN au travers du projet de modification de leur SRADDET, le Pays Avallonnais en tant que structure porteuse d'un SCoT, était légitime pour faire remonter son analyse sur les conséquences de l'application du ZAN par la Région.

Accompagnement et conseils auprès des communes

Dans la mesure où le souci premier du Pays Avallonnais est celui d'accompagner les communes, la promulgation de la loi d'Accélération de Production des Énergies Renouvelables (dite, loi « APER »), en mars 2023, a présenté un nouveau challenge de planification pour les collectivités territoriales. En effet, pour venir en soutien aux 83 communes dans leur définition des zones d'accélération des énergies renouvelables, le second semestre de l'année 2023 fut l'occasion de réaliser un atlas cartographique illustrant et localisant les prescriptions du SCoT en matière d'énergies renouvelables pour que tous les conseils municipaux puissent répondre aux exigences de la loi s'ils le souhaitent.

Certaines données (ex. : réservoirs de biodiversité, enjeux paysagers) ont donc été précisées pour transmettre l'information la plus fidèle possible par rapport à la réalité du territoire. Pour faciliter l'identification de zones d'accélération par les communes, cet atlas était également accompagné d'une note technique synthétisant l'ensemble des prescriptions du SCoT devant être prises en compte en matière de développement des énergies renouvelables.

En amont de la promulgation de cette loi, début 2023, ayant conscience que le sujet des énergies renouvelables devenait de plus en plus prégnant, le Pays Avallonnais avait déjà commencé à engager une réflexion sur cette thématique. En effet, pour faire face aux multiples projets éoliens ou photovoltaïques au sol cherchant à saisir l'opportunité de venir s'implanter sur le territoire, la CCAVM, en lien son PCAET, a fait le choix de missionner le Pays Avallonnais pour établir une grille d'analyse des projets de production d'énergies renouvelables. Cette grille vise à l'atteinte du bon équilibre entre les objectifs de préservation du cadre paysager et patrimonial qualitatif du territoire et ceux visant à réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Les rencontres du 11 février comme moyen d'évoquer le ZAN avec le grand public !

Lors des rencontres du Pays Avallonnais du 11 février 2023, l'occasion a été donnée de sensibiliser les élus et le grand public à la question de l'étalement urbain et à celle du ZAN au travers de l'animation d'un atelier et de l'organisation d'une table ronde autour de la problématique « Le ZAN en milieu rural : quel avenir pour les territoires ruraux ? ». Cette table ronde a donné lieu à un débat où le public a pu échanger avec la Sénatrice de l'Yonne, Dominique Vérien, le vice-président en charge de l'aménagement et de l'urbanisme au Pays Avallonnais et maire de la commune de Sauvigny-le-Bois, Didier Ides, et

Monsieur Cyril Brulé, vice-président du Parc Naturel Régional du Morvan et architecte de profession.



Avallon - 11 février 2023 : Les Rencontres du Pays Avallonnais : Conférence sur le ZAN

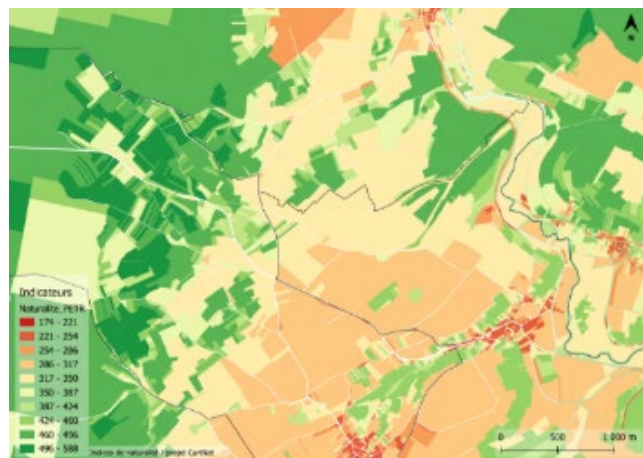
B. ÉTUDIER NOTRE FONCIER POUR MIEUX CONNAÎTRE LE TERRITOIRE ET LE REDYNAMISER

Grâce à la création d'un poste de Chargé de mission foncier en novembre 2022, et jusqu'au mois de juin 2023, un recensement du potentiel foncier sur l'ensemble du territoire du Pays Avallonnais a été entamé. Ce recensement a été l'occasion pour l'équipe du PETR de mettre en œuvre une méthode permettant d'analyser un ensemble de données issues de fichiers fiscaux et cartographiques, afin de qualifier les potentiels de mobilisation des parcelles communales. En l'occurrence, avec l'acquisition des données « CartNat » pour qualifier le potentiel écologique (méthode inspirée du CNRS), l'année 2023 a vu le Pays Avallonnais devenir en mesure de pouvoir réaliser un atlas s'appuyant sur des indicateurs de qualité d'espaces naturels pouvant aider à la décision en matière de stratégie foncière des espaces naturels. Ce travail a eu pour résultat la mise en place d'un projet de guide foncier pour répondre aux besoins de connaissances sur l'état du foncier au sein du territoire. Ce guide pourra offrir aux utilisateurs, dont les communes, la possibilité de visualiser et de catégoriser le foncier sur le territoire.

Aussi, tout ce travail a donné lieu à la élaboration de fiches outils détaillant les leviers juridiques et financiers permettant aux communes de mener une politique foncière. L'objectif est d'aider les communes à œuvrer pour la mise en place d'une stratégie de valorisation et de protection des espaces naturels et agricoles, et de redynamisation de leur territoire.

L'ensemble de cette production a également conduit à la constitution d'un groupe de travail « Foncier » regroupant plusieurs acteurs incontournables dans le domaine

(Département, SAFER, EPF, CAUE, ADIL, Chambre d'Agriculture, CEA, Région, CEN, DDT de l'Yonne, Parc du Morvan, notaires, Terres de Liens). En croisant les expertises de chacun, ce groupe de travail a donné l'occasion d'enrichir le guide et l'atlas.



Afin que ce champ d'action puisse être mise en pratique, un appel à manifestation a été lancé en avril 2023 pour encourager la création de projet agissant sur :

- L'espace urbain par la restauration des bâtiments abandonnés, des logements vacants ou par la valorisation des dents creuses ;
- L'agriculture en favorisant l'installation de nouveaux agriculteurs, en réhabilitant les friches et en protégeant les zones agricoles ;
- Les espaces naturels en favorisant la mise en place d'actions de préservation et de valorisation ou de mobilisation du foncier à fort intérêt naturel.

Cinq communes ont répondu à cet AMI (Jouancy, Montillot, Noyers-sur-Serein, Provency et Voutenay-sur-Cure) pour étudier la mise en place d'actions foncières afin de valoriser les ressources de leur territoire. Il sera donc nécessaire que les années à venir du Pays Avallonnais voient se développer des actions autour des enjeux du

foncier. Aussi, une fois que cette question foncière sera mieux appréhendée, cela permettra au territoire de s'inscrire plus facilement et durablement dans les enjeux de sobriété foncière et de zéro artificialisation nette actuels.

C. AU PLUS PRÈS DES COMMUNES POUR AMÉNAGER LE TERRITOIRE Du Pays AVALLONNAIS

Porteur du SCoT du Grand Avallonnais, le Pays Avallonnais bénéficie d'une expertise lui permettant d'accompagner techniquement les EPCI et les communes sur leurs documents et projets d'urbanisme. C'est donc dans un environnement réglementaire très volatile que le Pays Avallonnais collabore étroitement avec la CCAVM pour mettre à jour et modifier régulièrement son PLUi tout en veillant à garantir sa compatibilité avec le SCoT.

Par conséquent, tout au long de l'année 2023, ce sont quatre procédures qui ont été conduites jusqu'à l'approbation :

- Deux mises à jour visant à ajouter deux nouveaux bâtiments classés « Monument historique » et leurs périmètres de réciprocité ;
- Une révision allégée ayant pour objectif de réaliser des études « entrées de ville » sur les communes accueillant les grandes zones d'activité du territoire de la CCAVM ;

- Une modification de droit commun pour assurer la transition écologique et le développement économique du territoire tout en veillant à la sauvegarde du cadre paysager de qualité.

En fonction du type de procédure, le Pays Avallonnais a donc également pu être positionné comme intermédiaire privilégié entre la CCAVM et les différents partenaires devant être associés.

En parallèle de ce suivi et dans le cadre d'un conseil plus individualisé des communes et particuliers, certaines communes ont pu être accompagnées, notamment pour choisir les outils réglementaires et financiers à mobiliser afin de revitaliser leur centre-bourg et de permettre à leur territoire d'accueillir de nouvelles activités (densification de Tharot, redynamisation du centre-bourg de Châtel-Censoir, requalification de la place du centre-bourg de Saint-Moré, divers projets de réhabilitation du patrimoine bâti, etc.).

D. ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LEUR DÉMARCHE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

En lien avec les objectifs inscrits dans le SCoT et pour s'impliquer davantage dans la transition écologique, le Pôle Rénovation Conseils de l'Avallonnais (PRCA), créé en 2021, accompagne le particulier de A à Z dans son projet de rénovation énergétique du logement.

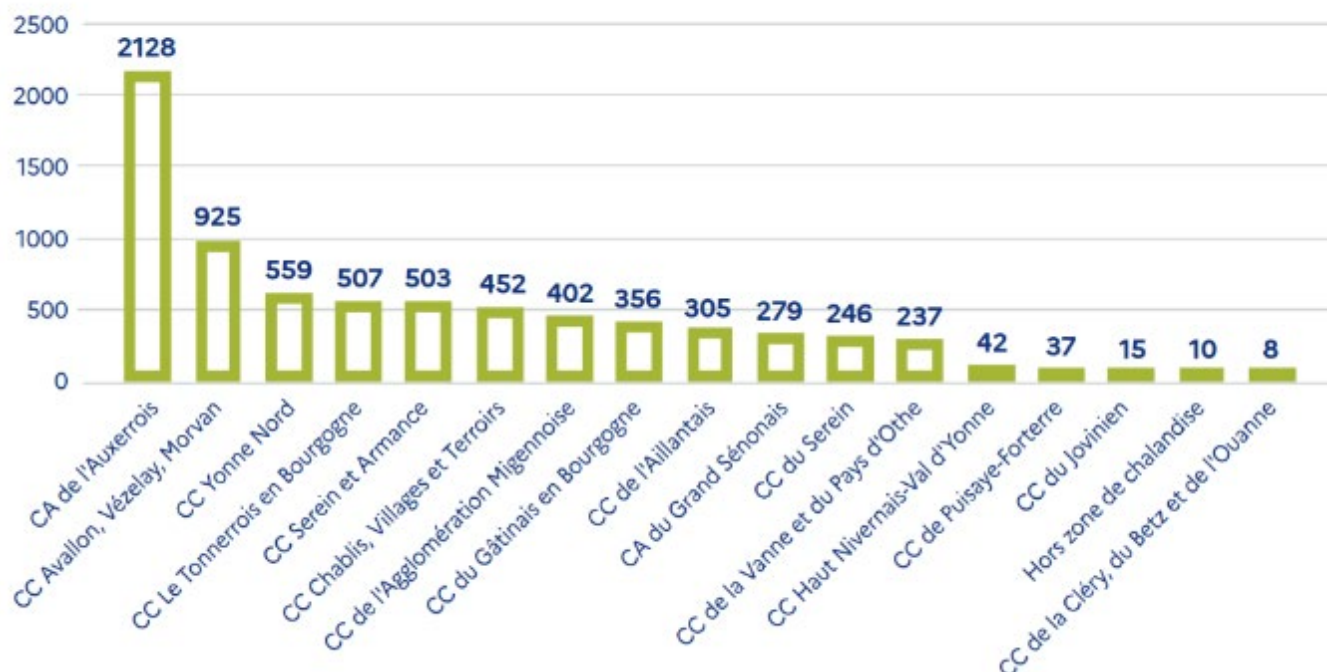
L'accompagnement porte sur l'aspect technique et administratif, mais également financier, avec l'aide au montage d'un plan de financement. Ce dispositif est intégré à France Rénov', qui est le service public pour l'efficacité énergétique des bâtiments, porté à l'échelle nationale.

Pour rappel, depuis juillet 2022, ce n'est plus en régie que le service est mené mais par l'ADIL, au moyen d'une convention.

En 2023, cette convention prévoyait la tenue d'une permanence d'une journée par semaine sur le territoire du Pays Avallonnais, soit un total de 28 permanences d'une journée. Sans cette convention financière, le rythme aurait été d'une demi-journée par mois. L'opération a ainsi coûté 7 650 euros.

Ainsi, sur l'année 2023, ce sont 326 ménages qui ont bénéficié du service, dont 95 lors des permanences tenues sur le territoire. Avec 1 171 actes métiers, le Pays Avallonnais est ainsi le deuxième territoire de l'Yonne en matière de sollicitation de l'ADIL de l'Yonne (tous canaux confondus) pour la rénovation énergétique.

Répartition des actes métiers selon l'origine géographique (par EPCI)



Répartition des actes métiers de l'Espace Conseils France Rénov' de l'Yonne selon l'EPCI - Rapport d'activités 2023 de l'ADIL89

Enfin, et par ailleurs, en 2023, les permanences mensuelles des juristes de l'ADIL se tiennent désormais au sein de nos locaux, en lieu et place de l'Hôtel de Gouvenain. Ces permanences sont réalisées gratuitement par l'ADIL

Cela permet ainsi au Pays Avallonnais d'être de mieux en mieux identifié par les particuliers pour leurs problématiques liées au logement.

8. CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

A. LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE

Le Conseil de Développement Territorial (CDT) est la représentation de la société civile auprès des élus du Comité Syndical du Pôle.

À l'occasion des Rencontres du Pays Avallonnais du 11 février 2023, il a été renouvelé pour 3 ans et le choix a été fait d'augmenter le nombre de sièges afin de favoriser la diversité des champs représentés et d'accueillir de nouveaux membres.

Ainsi, le CDT est composé de 40 membres d'horizons différents entre :

- Le monde associatif (associations culturelles, sportives, de sauvegarde du patrimoine et de l'environnement.)
- Et des représentants du commerce, agriculture, artisanat, médecine, enseignement, social, environnement, immobilier et des citoyens !



Avallon - 09 mars 2023 : Installation du nouveau CDT

En 2023, le CDT s'est réuni quatre fois en plénière, mais bien plus dans des groupes de travail thématiques, afin d'avancer sur les sujets qui leur tiennent à cœur.

Certains membres assistent aux commissions et comités de pilotage des divers programmes et contrats portés par le Pays Avallonnais. Le CDT est donc représenté dans les principales instances au sein du Pays Avallonnais

(Commission Paritaire, Comité de Programmation LEADER, Comités de Pilotage (PAT, CLS, CLÉA) ou encore des Commissions (SCoT, Attractivité)), mais aussi auprès de la Chambre Économique de l'Avallonnais.

Le CDT espère ainsi contribuer à leur mise en œuvre et plus globalement à la mise en œuvre des objectifs du Projet de Territoire.

B. LES DOSSIERS LES PLUS SUIVIS par le CDT

En outre, le CDT suit plus particulièrement certains dossiers dans des groupes de travail mixtes animés par les agents du Pays, et participe concrètement à la réalisation de certaines actions, principalement autour des thématiques suivantes :

- Accueil et attractivité :
 - Promotion de l'application IntraMuros
 - Promotion du Jeu du Pays Avallonnais
- Environnement :
 - Projet Alimentaire Territorial : précarité alimentaire, gaspillage, éducation à l'alimentation...

- Santé et attractivité médicale :
 - Accueil des étudiants en santé
 - Santé mentale, environnement, activités physiques : participation active dans l'organisation et l'animation
- Culture :
 - Démarche CACAO : participation active
 - Diagnostic territorial : rédaction du cahier des charges
 - CLÉA : participation aux choix des projets et aux restitutions
- Vie associative : Sessions d'information et mise en relation avec des structures conseil (ex. FDFR89, GEMA89)

9. FORMATIONS DES ÉLUS ET DES ASSOCIATIONS

En 2023, le Pays Avallonnais a proposé aux élus, associations et partenaires plusieurs sessions d'information et des rencontres autour de sujets d'actualité. L'objectif était de faire monter en compétences les acteurs locaux, de favoriser les rencontres ainsi que le développement des projets multi-acteurs.

La fréquentation a été variable selon la thématique, mais cela a permis de mettre en évidence le fait que les participants étaient en demande de ce type de rencontres. En effet, cela contribue non seulement à sensibiliser sur les enjeux actuels, mais aussi à créer du lien entre les personnes souhaitant agir.



Island - 25 mai 2023 : Balade forestière

Thématiques	Participants
25 septembre – La compétence eau potable	12
21 juin – Les mares : valorisation et protection des espaces naturels	20
1 juin – Diffusez de la musique en toute sérénité avec les conseils de la SACEM	15
25 mai – Balade forestière ! Venez découvrir la forêt morvandelle ! – Island	25
1 avril – Étude paysagère : qu'est-ce que notre paysage dit de notre alimentation ?	25
22 mars – Les distributeurs alimentaires de produits locaux : en quoi cela aide nos territoires ruraux ?	10
21 et 30 mars – Décibelles Data : la plateforme régionale d'information touristique	7

Pour en savoir plus sur ces formations : <https://avallonnais.fr/formations2023/>

BILAN FINANCIER

extrait du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

1. RAPPEL DU FINANCEMENT DU PETR

En tant que syndicat mixte fermé, un PETR est financé en premier lieu par ses communautés de communes membres. À ce financement s'ajoutent des financements captés auprès de partenaires (Europe, État, Région, et Département).

En ce qui concerne le Pays Avallonnais, les communautés de communes membres viennent financer le reste à charge du fonctionnement de la structure et des actions qu'elle porte en leur nom, une fois les subventions assurées.

A. SUR LA CONTRIBUTION DE BASE DU PETR

Afin d'assurer le fonctionnement du PETR, la participation de base des EPCI était, en 2023, de **5,00 euros par habitant** soit un total de **131 685,00 euros**. À cette contribution de base s'ajoutent des contributions liées aux actions menées par le PETR, sur proposition de celui-ci ou à la demande des EPCI, qui varient d'une année sur l'autre.

Par délibération annuelle, les représentants des Communautés de Communes fondatrices siégeant au sein du Comité Syndical du PETR du Pays Avallonnais fixent la contribution annuelle des Communautés de Communes pour assurer le bon fonctionnement de la structure ; c'est ce qu'on appelle la contribution « de base ».

Initialement à 4,00 euros en 2017, elle est passée à 5,00 euros en 2022, notamment du fait de l'évolution des missions et actions confiées au PETR par les EPCI ou menées pour leur compte sur proposition du PETR.

En synthèse, cette contribution doit couvrir les frais de fonctionnement courant de la structure, la rémunération des agents (hors missions ponctuelles telles que le Projet alimentaire territorial (PAT) ou la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) et des élus, l'adhésion au CAUE de l'Yonne pour le compte des EPCI et des Communes, la

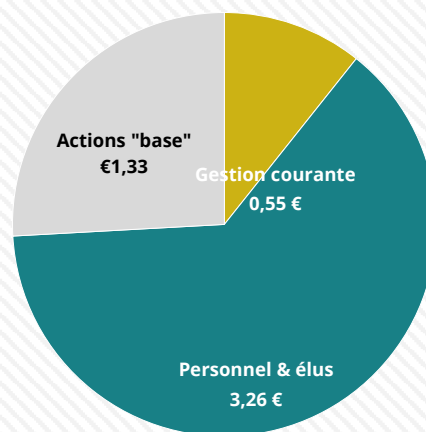
subvention à l'association Terre de Légendes pour le balisage des sentiers de randonnée et le remboursement des crédits et intérêts associés (sauf crédits relais et emprunt classique liés à la MES délibérés en 2023, qui relèvent, eux, des actions). Elle couvre également certaines actions « historiques » du PETR, existant dès sa création, à savoir : le Schéma de cohérence territoriale, l'animation du Contrat local de santé, la communication sur le territoire ou le portage du Programme LEADER.

Il est à noter trois points qui fragilisent la suffisance de la contribution de base entre 2022 et 2024 :

- L'augmentation des charges d'exploitation et l'inflation (5,00 euros en 2022 valent 4,54 euros en 2024, soit une inflation cumulée de 9,72 %) ;
- La revalorisation des salaires fixée par voie réglementaire ;
- La baisse du nombre d'habitants (soit - 1 235,00 euros entre 2022 et 2024).

À quoi contribuent les 5 euros par habitants ?

Source : Budget 2023 - CA prévisionnel - sur la base de 5,14 euros de dépenses attribuables à la contribution de base



Ces données ont notamment justifié la préconisation de la Chambre régionale des comptes de passer, a minima, la contribution de base à 5,80 euros par habitant.

B. SUR LES ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES ET LE FINANCEMENT ASSOCIÉ

Au-delà des actions financées par la contribution de base, le choix a été fait de porter des actions « au coup par coup », soit :

- Sur demande des Communautés de Communes fondatrices (ex : le Projet alimentaire territorial, les signalétiques d'information locale, touristique et patrimoniale, la Convention territoriale globale) ;
- Sur proposition du PETR et en accord avec les Communautés de Communes (ex : Plateforme territoriale de rénovation énergétique, Contrat local d'éducation artistique, cinéma itinérant, Maison des étudiants en santé, signalétique de randonnée, etc.).

Ces actions font l'objet ou bien d'une convention dédiée qui fixe les modalités de financement (ex : le Pôle rénovation conseil de l'Avallonnais ou le cinéma itinérant), ou d'une délibération des organes délibérants des Communautés de communes chargeant le PETR d'agir pour leur compte et entérinant de fait de financer ladite action (ex : le Projet alimentaire territorial). Dans les deux cas, cela fait appel à une contribution dite « supplémentaire » qui se fonde sur les dépenses réelles liées à l'action.

Ces modalités de fonctionnement restent complexes et relativement chronophages, nécessitant de nombreux

échanges entre les services du PETR et des Communautés de communes pour analyser, à l'euro près, le coût d'une action, et pour s'assurer des termes dans chacune des conventions qui lient les structures.

Les actions menées par le PETR, en sus de ses missions « de base » et de l'ingénierie, sont les suivantes : le projet de PTRE avec la Région (y compris l'ingénierie) puis avec l'ADIL89, le PAT (y compris l'ingénierie), le CLÉA, le cinéma itinérant, l'attractivité territoriale, la Maison des étudiants en santé (travaux et fonctionnement), les actions d'accueil et d'hébergement à destination des étudiants en santé, l'application mobile d'information des citoyens IntraMuros pour le compte des 83 communes et des deux EPCI, le jeu de société, l'animation des sites Natura 2000, la signalétique d'information locale, touristique et patrimoniale, les actions en faveur de la santé dans le cadre du Contrat local de santé, etc.

Ainsi, au titre des dépenses engagées en 2023¹⁷, ces contributions supplémentaires auraient été de **3,70 euros par habitant pour la CCAVM** et de **2,66 euros par habitant pour la CC du SEREIN**.

C. SUR LES SUBVENTIONS CAPTÉES PAR LE PETR

Certaines de ces actions n'auraient pas été possibles sans le maillon « PETR », du choix des financeurs ou des prestataires. À titre d'exemple, les communes du Pays Avallonnais, prises une par une, ne représentent pas un bassin de consommation suffisamment intéressant pour le prestataire réalisant le cinéma itinérant en salle, Panoramic. Ainsi, le fait d'avoir organisé le circuit à l'échelle du PETR a permis aux habitants du Pays Avallonnais de bénéficier de séances cinéma sur des communes qui n'en avaient pas accueillies jusqu'alors, et aux communes du Pays Avallonnais de bénéficier d'un tarif réduit sur les séances de cinéma en plein air l'été.

Enfin, il convient de noter que malgré une augmentation significative des missions portées par le PETR en quantité et en diversité, au service du territoire, la contribution de ce dernier au fonctionnement de la structure est restée relativement

modeste. En effet, les actions sont le plus souvent financées à au moins 50 %, quand il n'est pas rare d'avoir des actions financées à 80 voire 100 % par les partenaires financeurs (Europe, État, Région et Département). Ainsi, en 2023, le reste à charge pour le territoire du PETR et de ses actions représentait 32 % du coût réel total.

Ainsi, pour l'exercice 2024, les opérations réelles prévoient un financement des dépenses (fonctionnement et investissement confondus) à hauteur de :

- **61 %** par les partenaires (Europe, État, Région, Conseil Départemental...);
- **32 %** par les contributions des Communautés de communes ;
- **7 %** par des prestations directes auprès de la CCAVM ou dans le cadre de la MES.

¹⁷¹⁷ Sont comptabilisées les actions justifiant une facturation au titre de l'année 2023, une partie de ces dépenses seront toutefois appelées en 2024 : permanences de l'ADIL, cinéma itinérant, des actions du PAT, CLÉA. Cela ne tient pas non plus compte de la reprise de l'excédent de 2022 qui est venu comptablement alléger ces contributions d'environ 1,55 euros par habitant.

2. RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023

Pour mémoire, le Compte administratif 2022, adopté en avril 2023, laisse apparaître une fois les résultats repris de l'année n-1 :

- Un excédent de + **63 464,97 euros** en fonctionnement ;
- Un déficit de - **22 516,36 euros** en investissement.

Soit un résultat global sur le total des sections de + **40 948,61 euros**.

En ce qui concerne le prévisionnel de **Compte administratif 2023**, celui-ci laisserait apparaître les résultats suivants :

	Résultats 2023	Résultats 2022	CA 2023 <i>prévisionnel</i>
Investissement	+ 157 052,88	- 22 516,36	+ 134 536,52
Fonctionnement	- 81 724,15	+ 63 464,97	- 18 259,18
Résultat	+ 75 328,73	+ 40 948,61	+ 116 277,34

3. ÉTAT DE LA DETTE DU PETR

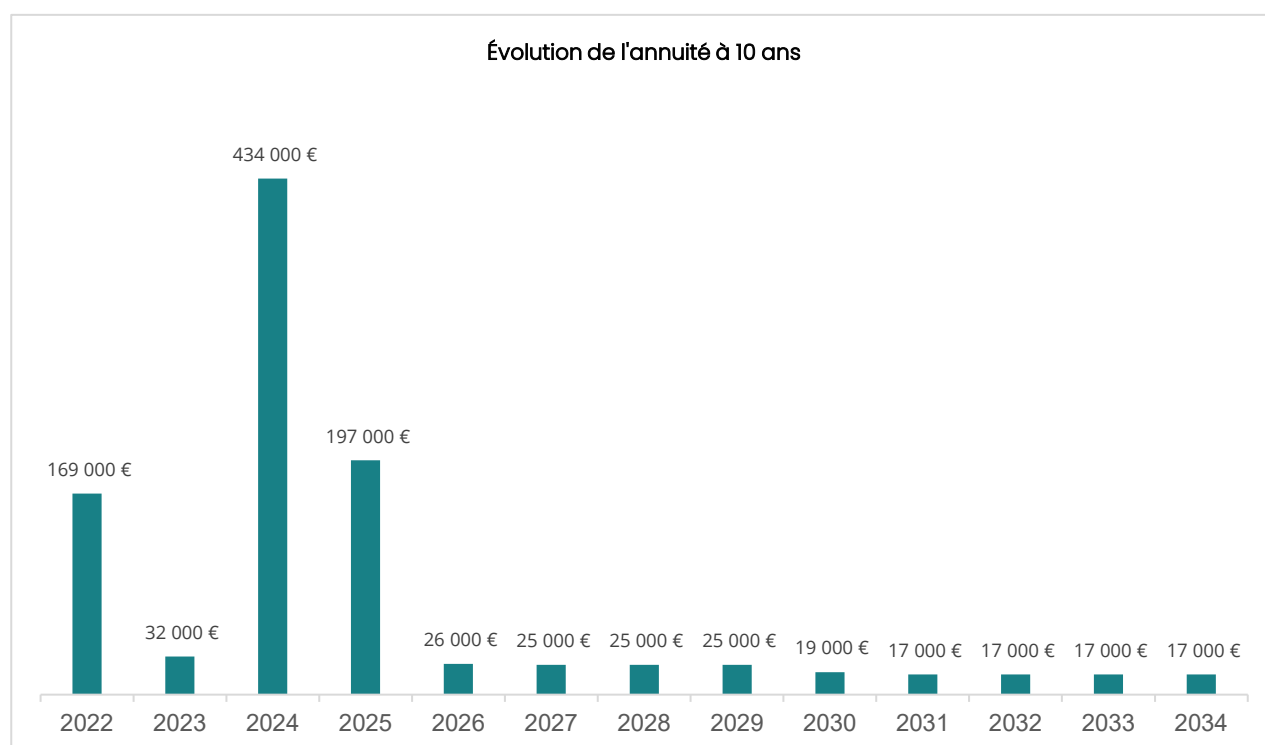
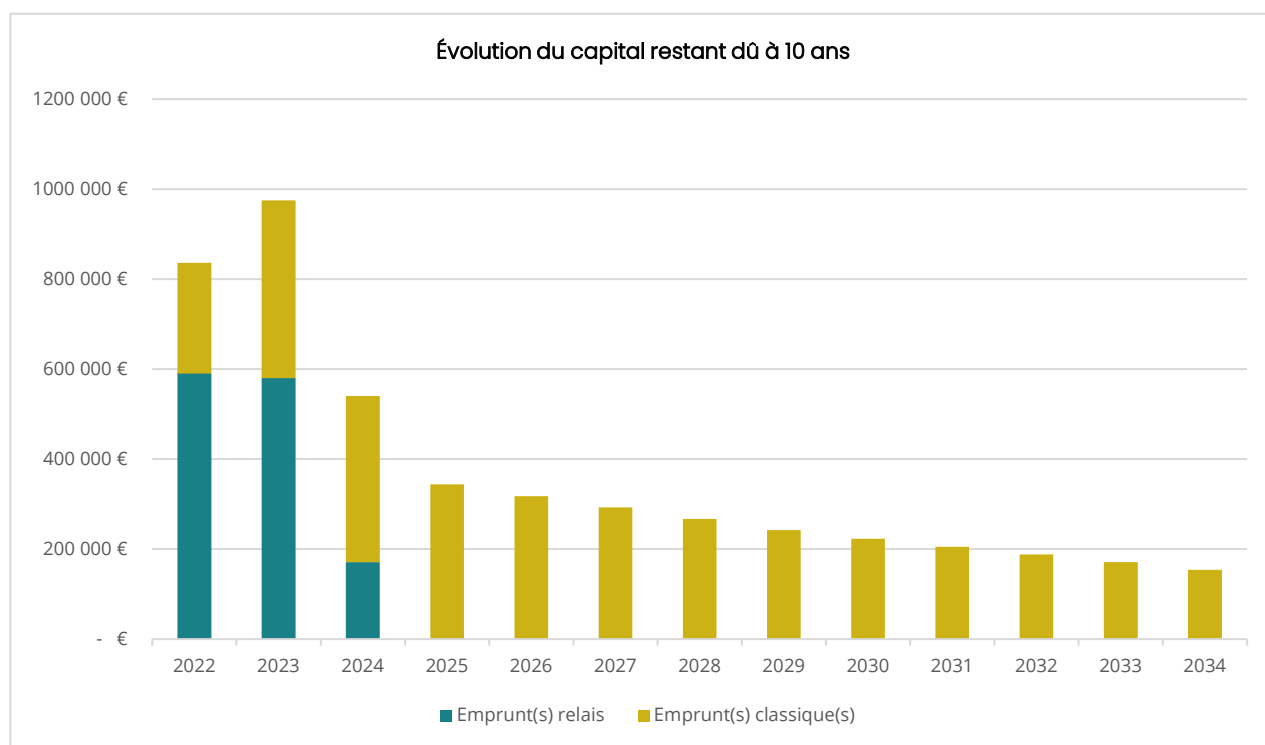
La dette du PETR est essentiellement liée à la Maison des étudiants en santé. À ce titre, deux crédits relais dans l'attente des subventions (soldes versés dès réception des décomptes définitifs des entreprises, appelés en janvier 2024) et du FCTVA 2021/2022 (remboursement en 2023 et 2024) ont été contractés en 2022, pour un montant total de **570 000,00 euros** ; à raison de 400 000,00 euros pour le solde des subventions et de 170 000,00 euros pour le FCTVA.

En outre, trois emprunts classiques sont en cours auprès de la Caisse d'épargne :

- Un emprunt classique d'un montant de **123 000,00 euros**, indexé sur le livret A, a été contracté pour 20 ans en 2023 ;
- Un emprunt classique d'un montant de **150 000,00 euros**, indexé sur le Livret A, a été contracté pour 25 ans en 2020 ;
- Un emprunt classique d'un montant de **72 000,00 euros**, à taux fixe, a également été contracté en 2020 (délibéré en décembre 2019) pour financer divers investissements du PETR (principalement le SCoT), pour 10 ans.

Ainsi, au 31 décembre 2023, l'encours de la dette s'élève à **958 673,67 euros**, dont **88 844,81 euros d'intérêts**. L'annuité totale pour 2023, quant à elle, s'établissait à **31 597,80 euros**, dont **16 728,93 euros d'intérêts**.

CAPITAL RESTANT DÛ	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Emprunts relais (k€)	590	580	171	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts classiques (k€)	230	379	353	327	302	276	251	226	207	205	188	171	154
Total (k€)	820	959	524	327	302	276	251	226	207	205	188	171	154



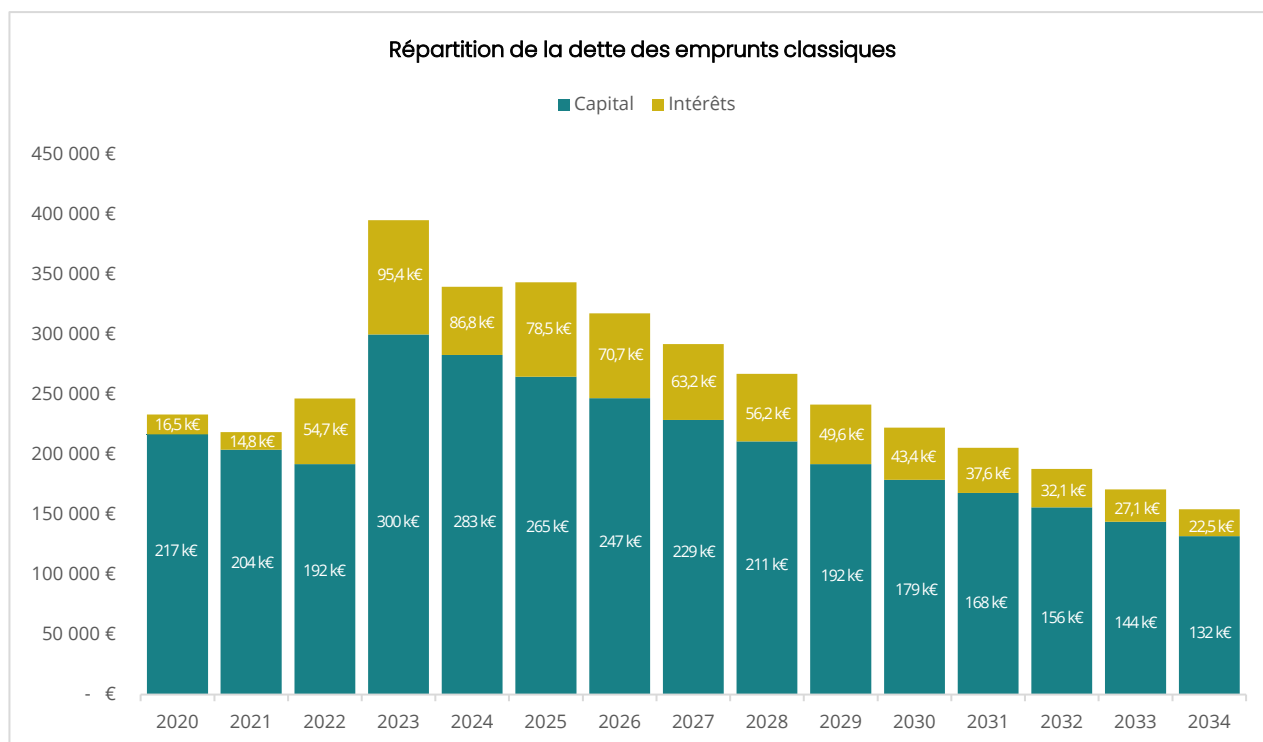
Il convient de souligner que, du fait de la revalorisation du taux du livret A par trois fois depuis 2020 (à savoir à 1,00 % en février 2022, puis à 2,00 % en août 2022 et enfin à 3,00 % en février 2023), les intérêts de l'emprunt contracté en 2020, et indexé sur celui-ci, ont mécaniquement augmenté : de 13 964,39 euros à la date de signature du contrat de prêt, en octobre 2020, ils sont passés à

55 678,80 euros au 31 décembre 2023. Malgré cela, le taux indexé sur le livret A reste inférieur aux taux pratiqués sur les marchés en 2020 et a fortiori en 2023.

Par ailleurs, si le premier emprunt de la MES a contribué à l'augmentation de la contribution de base à 5,00 euros par habitant en 2022, cela n'a pas été le cas du second emprunt dédié à la MES qui est actuellement remboursé

par la structure sans compensation des EPCI. Il en est de même de la révision à la hausse des intérêts indexés sur le livret A qui sont passés, pour le seul emprunt n° 1 dédié

à la MES, de 0,04 euros par habitant au 31 décembre 2021, à 0,14 euros par habitant au 31 décembre 2023, voire à 0,16 euros par habitant en prévision 2024.



CONTACTEZ-NOUS

PAYS AVALLONNAIS
contact@avallonnais.fr
03 86 31 61 94
10 rue Pasteur – 89200 Avallon

RETROUVEZ-NOUS

avallonnais.fr
 @PaysAvallonnais

Toute l'info locale est sur l'application IntraMuros



Le Pays Avallonnais, partenaire de vos projets